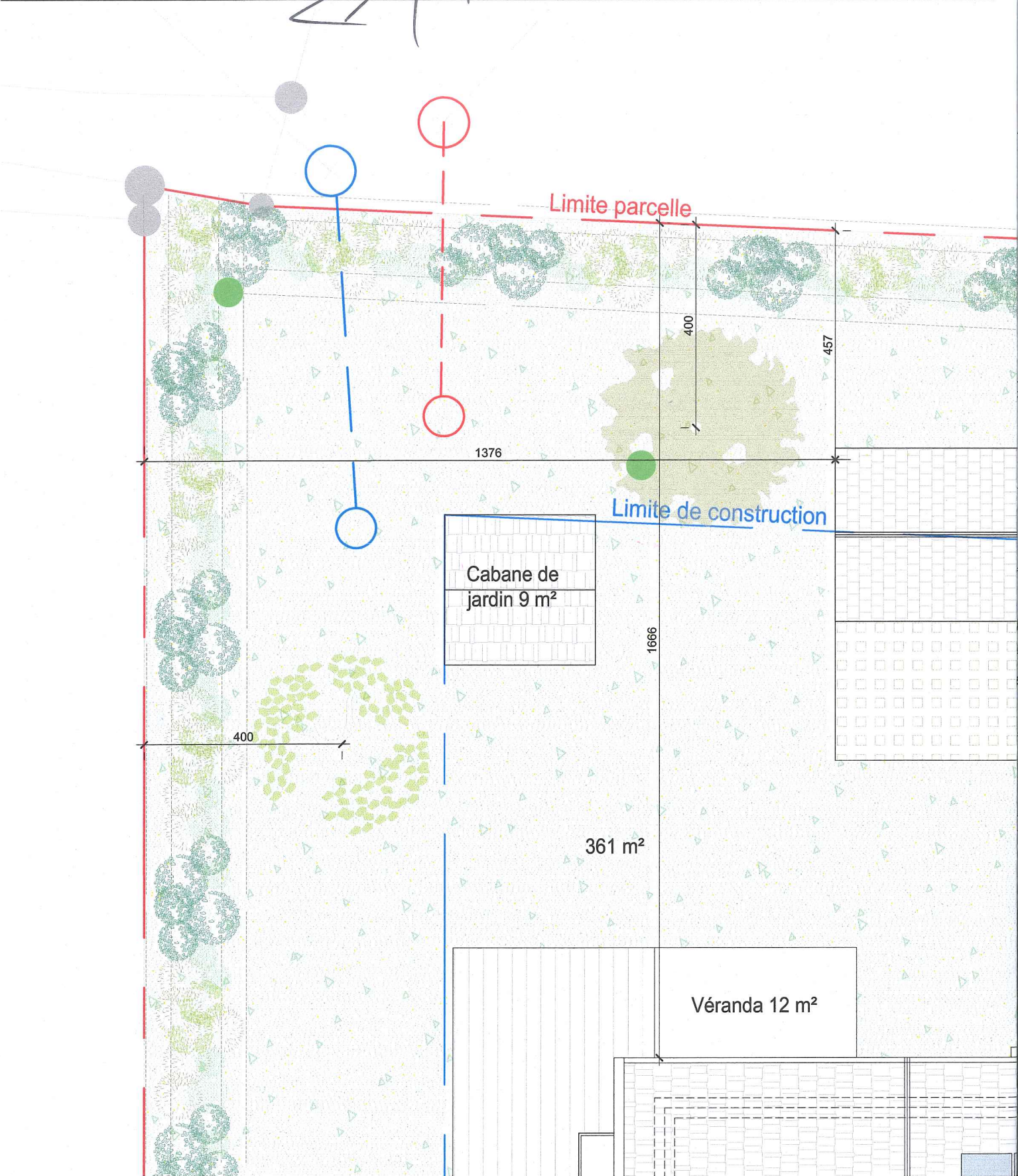


Propriétaire <b>Borgeaud Gilbert André</b> MO <b>Elan Investissement</b>		L'auteur des plans <b>Durable SA</b> <b>Sarah NUMAN</b>	
---	--	---	--





Propriétaire <b>Borgeaud Gilbert André</b> MO <b>Elan Investissement</b>		L'auteur des plans <b>Durable SA</b> <b>Sarah NUMAN</b>	
---	--	---	--

Chambre EC  
Alt. couv. : 703.42m  
Alt. radier : 700.15m  
Profondeur : 3.27 m

Chambre EU  
Alt. couv. : 703.77m  
Alt. radier : 700.22m  
Profondeur : 3.55 m

Parcelle 2992

Limite parcelle

703.50

Ch. de visite D 1.00  
EC Niv R 704.00  
Niv C 702.20  
P=1.80

Ch. de visite D =1.00  
EU Niv R 701.80  
Niv C 704.00  
P=2.20

EU ø 160 mm pente 2 %

EC ø 160 mm pente 1.5 %



# Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	Elan Investissement		
Adresse	Route de Cugy (Habitation Nord)	N° parcelle	2992
NPA/Lieu	1052 Le Mont-sur-Lausanne	Autorisation construction n°	

Fournisseur	Stiebel Eltron AG	Modèle, type	Stiebel Eltron, WPL 17 ICS classic (Innenaufstellung)
Puissance de chauffe (A2/W35)	9 kW	Puissance acoustique selon A2	0 dB(A)
Puissance de chauffe (A-7/W35)	8 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	48 dB(A)
Puissance de chauffe (Nachtbetrieb maximal)	5.1 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jour	52 dB(A)
		Puiss. acoustique, régime max. de nuit	48 dB(A)

Type d'installation	Installation intérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	<b>Jour</b>	<b>Nuit</b>
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)

## Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique	Fonctionnement nocturne actif de 19 à 7 heures	52 dB(A)	48 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction $D_c$	Ouverture de façade/puits sur la façade (< 3m de distance par rapport au mur)	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récepteur	22.6 m	-27.1 dB	-27.1 dB
Mesures de protection contre le bruit	Saut-de-loup, 1.5-2 m de haut (jusqu'à -5 dB): -5 dB	-5 dB	-5 dB
<b>Niveau sonore <math>L_{pA}</math> au récepteur</b>		<b>14.9 dB(A)</b>	<b>10.9 dB(A)</b>

## Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
<b>Niveau d'évaluation <math>L_r</math></b>		<b>21.9 dB(A)</b>	<b>22.9 dB(A)</b>

# Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

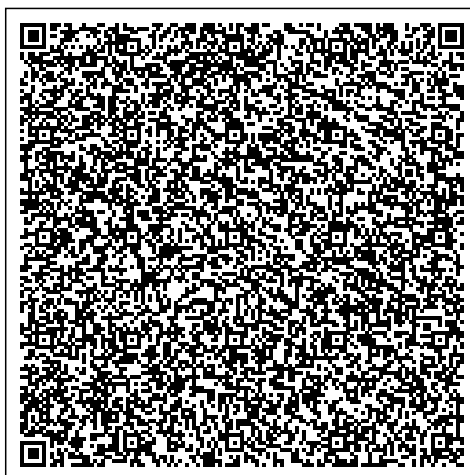
## Examen des mesures préventives

Installation intérieure	Oui
Niveau de puissance acoustique	Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique
emplacement optimisé	Emplacement optimisé pour le voisinage et son propre bâtiment
Fonctionnement nocturne moins bruyant	Actif de 19:00 à 7:00 heures Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié. L'utilisateur et / ou le propriétaire de l'installation ont été informés de l'importance de ce créneau horaire

## Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	Oui	La valeur limite est respectée
Évaluation du respect du principe de prévention	Oui	Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

→ [Vers le formulaire online](#)



## Pour toutes questions

Auteur: Energétique Egret, [g.egret@energetiqueegret.com](mailto:g.egret@energetiqueegret.com), 079 203 76 69

Lieu, Date

Saint-Antoine, 06.06.2024

Signature

**Énergétique Egret**  
 Études thermiques du bâtiment

## Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit



# Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	Elan Investissement		
Adresse	Route de Cugy (Habitation Sud)	N° parcelle	2992
NPA/Lieu	1052 Le Mont-sur-Lausanne	Autorisation construction n°	

Fournisseur	Stiebel Eltron AG	Modèle, type	Stiebel Eltron, WPL 17 ICS classic (Innenaufstellung)
Puissance de chauffe (A2/W35)	9 kW	Puissance acoustique selon A2	0 dB(A)
Puissance de chauffe (A-7/W35)	8 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	48 dB(A)
Puissance de chauffe (Nachtbetrieb maximal)	5.1 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jour	52 dB(A)
		Puiss. acoustique, régime max. de nuit	48 dB(A)

Type d'installation	Installation intérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	<b>Jour</b>	<b>Nuit</b>
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)

## Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique	Fonctionnement nocturne actif de 19 à 7 heures	52 dB(A)	48 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction $D_c$	Ouverture de façade/puits sur la façade (< 3m de distance par rapport au mur)	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récepteur	19 m	-25.6 dB	-25.6 dB
Mesures de protection contre le bruit	Saut-de-loup, 1.5-2 m de haut (jusqu'à -5 dB): -5 dB	-5 dB	-5 dB
<b>Niveau sonore <math>L_{pA}</math> au récepteur</b>		<b>16.4 dB(A)</b>	<b>12.4 dB(A)</b>

## Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
<b>Niveau d'évaluation <math>L_r</math></b>		<b>23.4 dB(A)</b>	<b>24.4 dB(A)</b>



# Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

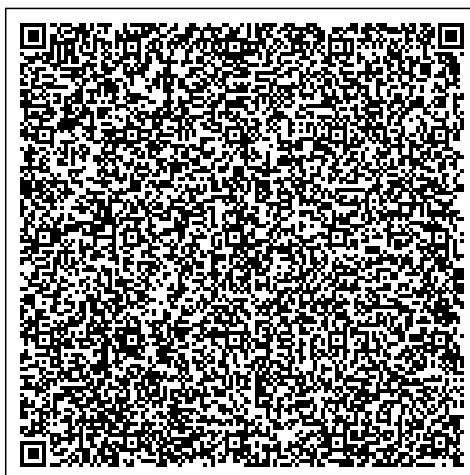
## Examen des mesures préventives

Installation intérieure	Oui
Niveau de puissance acoustique	Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique
emplacement optimisé	Emplacement optimisé pour le voisinage et son propre bâtiment
Fonctionnement nocturne moins bruyant	Actif de 19:00 à 7:00 heures Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié. L'utilisateur et / ou le propriétaire de l'installation ont été informés de l'importance de ce créneau horaire

## Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	Oui	La valeur limite est respectée
Évaluation du respect du principe de prévention	Oui	Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

→ [Vers le formulaire online](#)



## Pour toutes questions

Auteur: Energétique Egret, [g.egret@energetiqueegret.com](mailto:g.egret@energetiqueegret.com), 079 203 76 69

Lieu, Date

Signature

Saint-Antoine, 06.06.2024



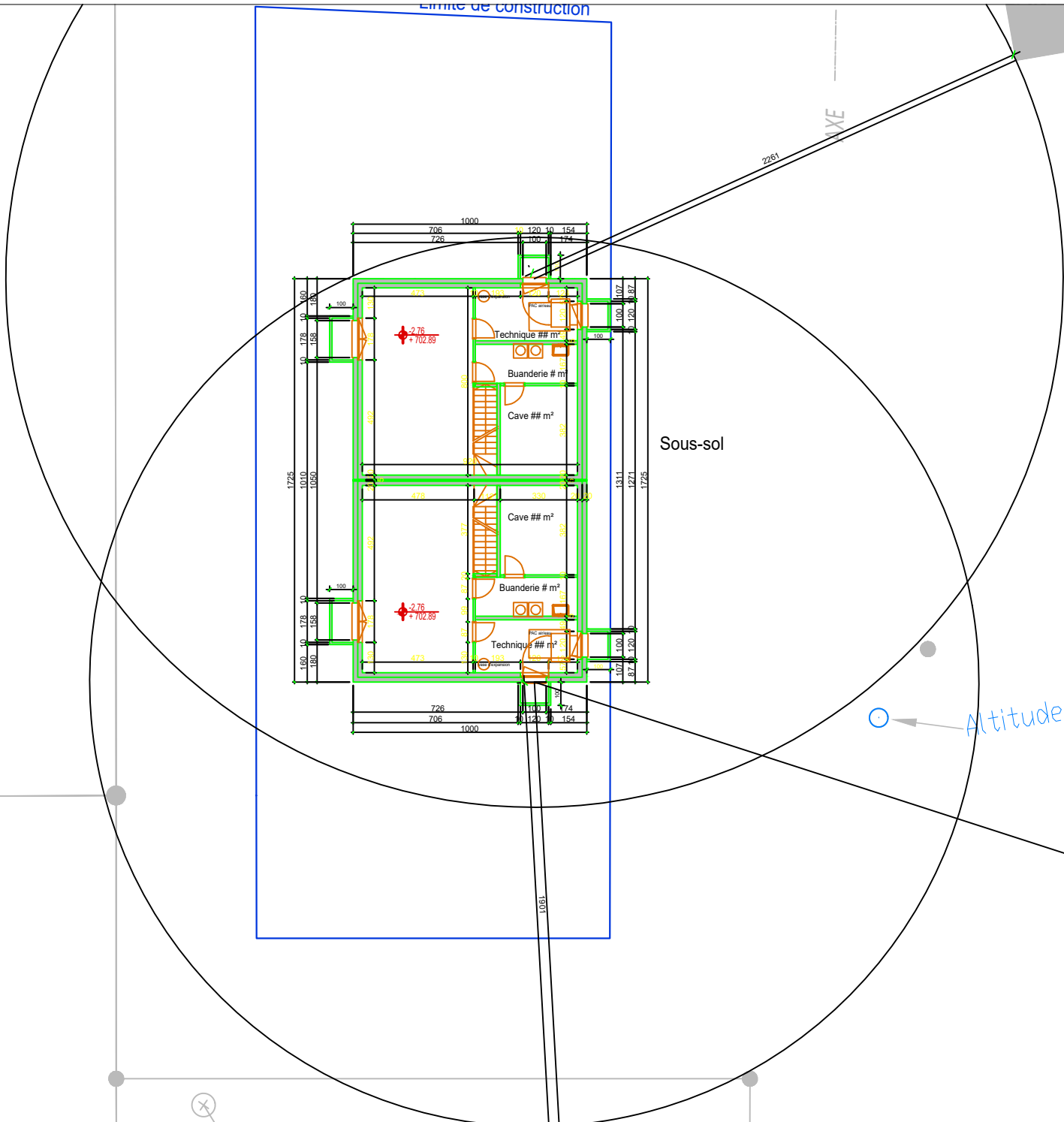
**Énergétique Egret**

Études Thermiques du bâtiment

## Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit

6

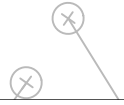
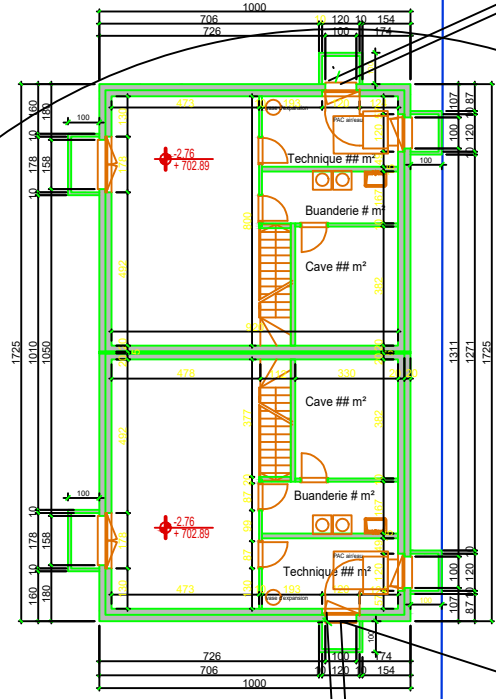


Limite de construction

AXE

Sous-sol

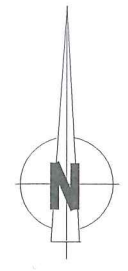
Altitude de référence sur clou :  
707.61





CODE DU DOSSIER : 23 035	NOM DU DOSSIER : Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés avec 2 places de parking extérieures et 2 places de garage	DESSINE LE : 23.01.2024
NUMERO DE PLAN : P10	Parcelle n° 2992, Budron-Dessus, Le Mont-sur-Lausanne propriété de Monsieur Borgeaud	IMPRIME LE : 12.06.2024
NOM DU PLAN : Construction souterraine		ECHELLE : 1 / 200
www.durable-dev.com En Budron B19 1052 Le Mont-sur-Lausanne +41 21 546 39 00 s.numan@durable-dev.com	DESSIN : SN	FORMAT : A3

Propriétaire Borgeaud Gilbert André MO Elan Investissement		L'auteur des plans Durable SA Sarah NUMAN	
---	--	---	--



### Calcul de la surface de sous-sol

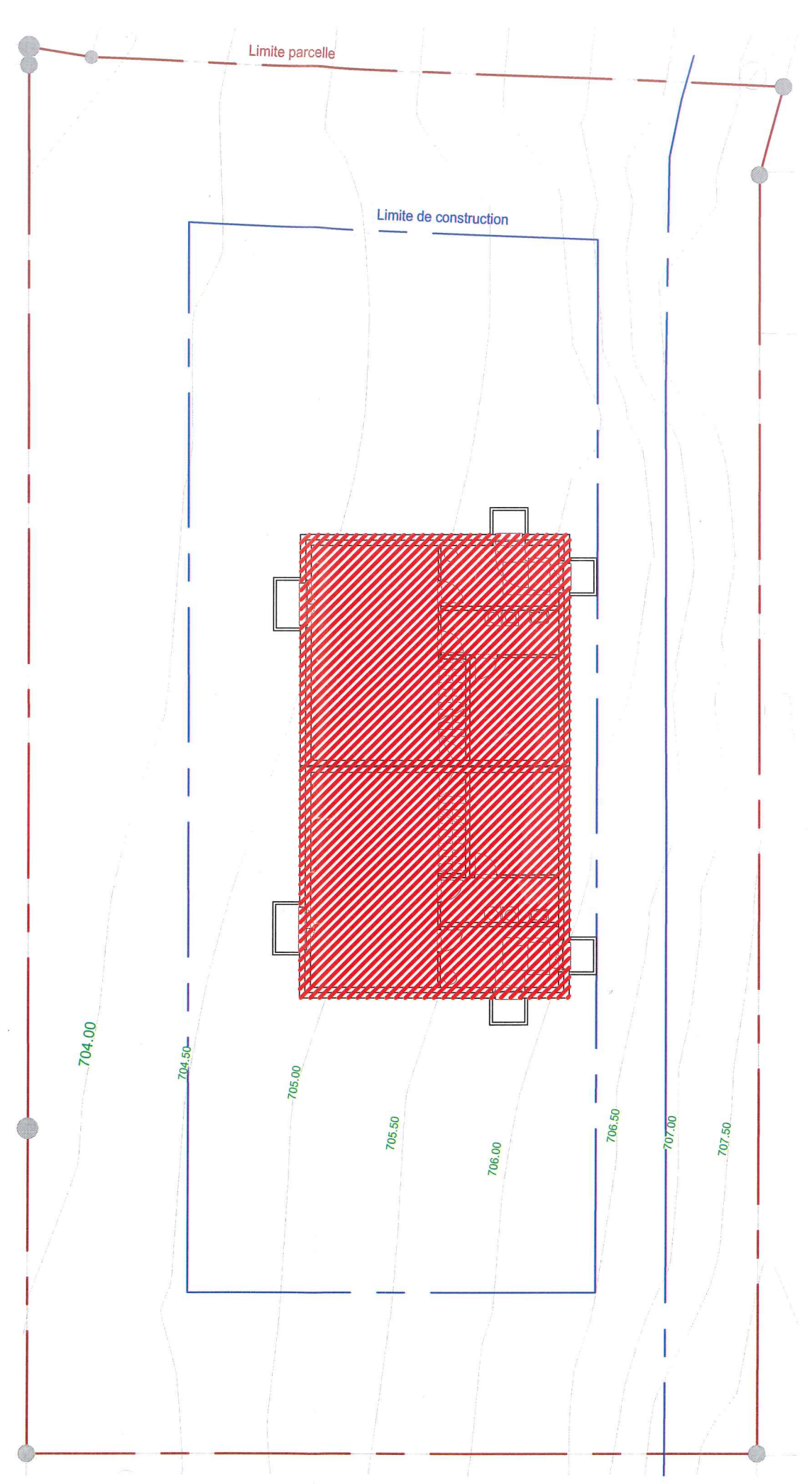
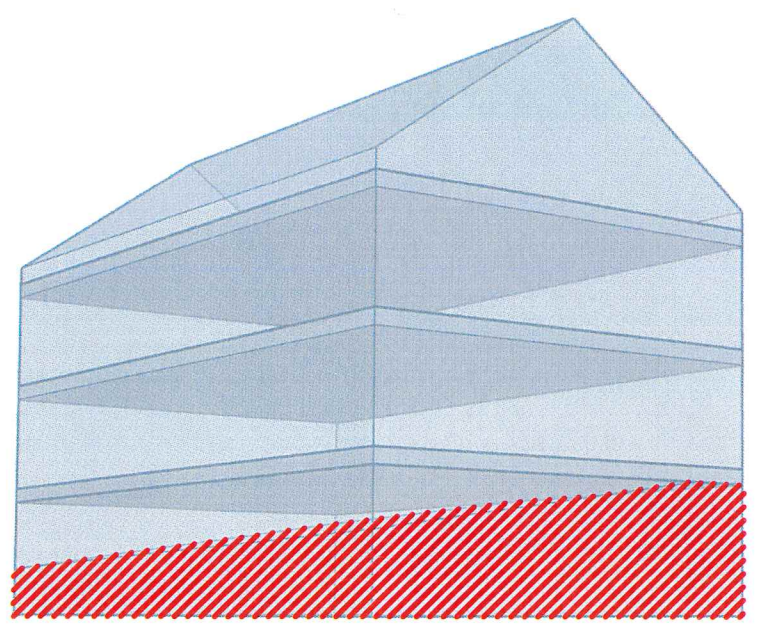
- La surface de sous-sol : 172.50 m<sup>2</sup>
- La surface de la parcelle 1'402.00 m<sup>2</sup>

La surface bâtie représente 12.30 % de la surface de la parcelle

### Calcul de volume au dessous de terrain naturel

- Le volume de sous-sol : 517.50 m<sup>3</sup>
- Le volume de sous-sol au dessous de terrain naturel 382.95 m<sup>3</sup>

Le volume situé au-dessous du terrain naturel représente 74% du volume totale de l'étage de sous-sol.



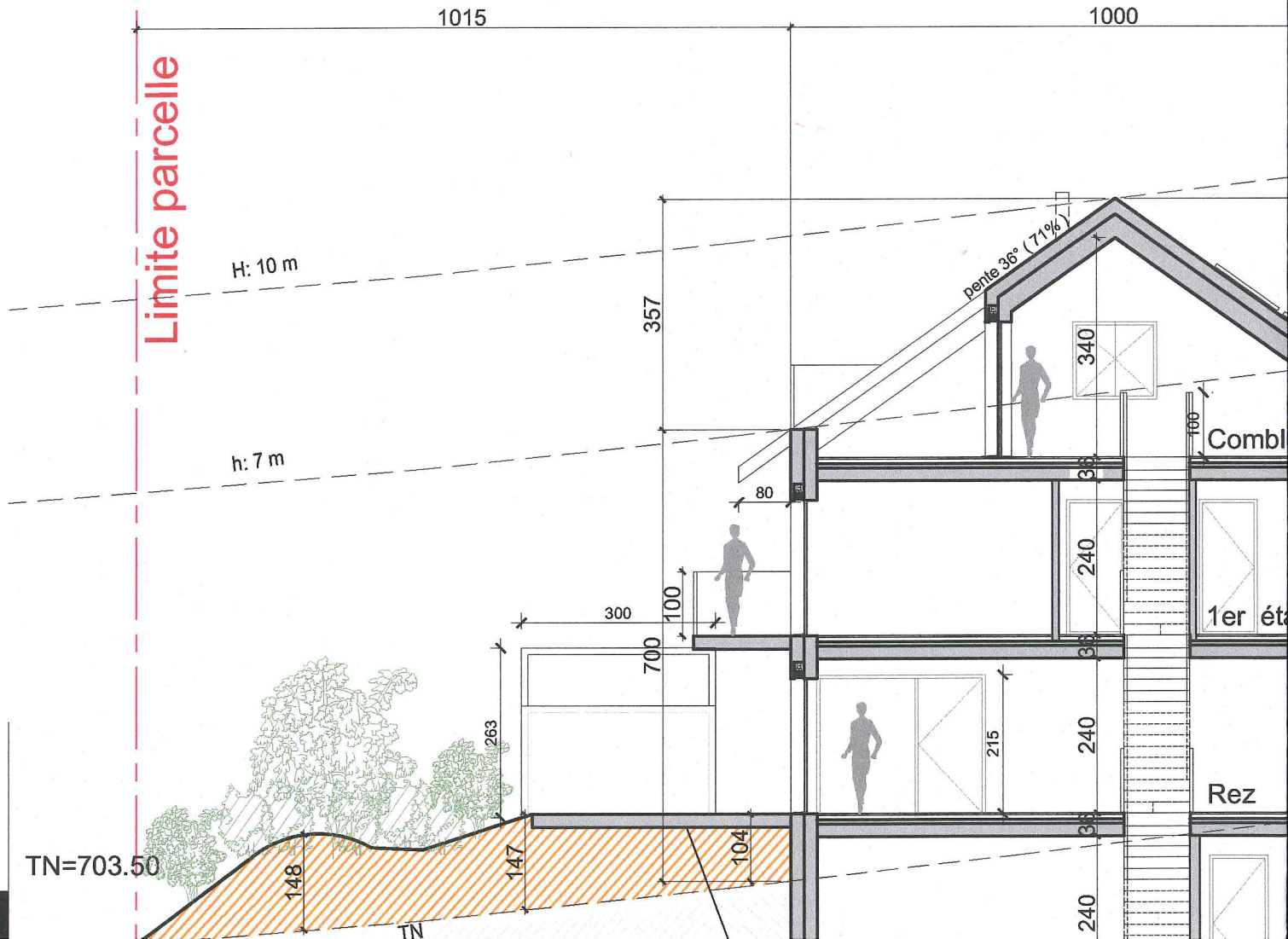


CODE DU DOSSIER : 23 035  
NOM DU DOSSIER : Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés avec 2 places de parking extérieures et 2 places de garage  
NUMERO DE PLAN : P06  
NOM DU PLAN : Coupes

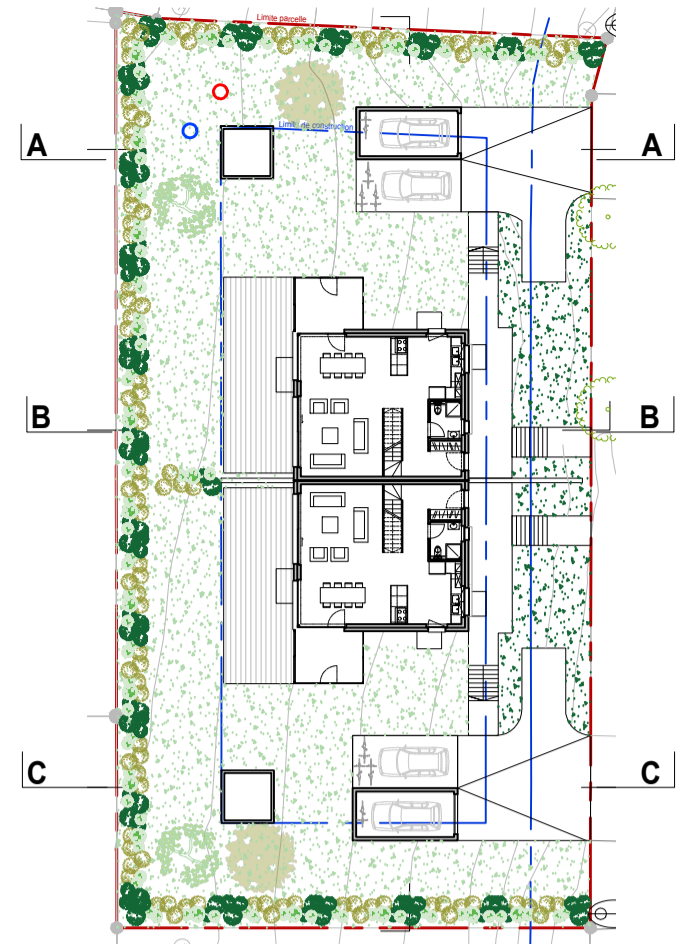
DESSINE LE : 23.01.2024  
IMPRIME LE : 17.06.2024  
ECHELLE : 1 / 100  
DESSIN : SN  
FORMAT : A2

www.durable-dev.com En Budron B19 1052 Le Mont-sur-Lausanne +41 21 546 39 00 s.numan@durable-dev.com	Propriétaire Borgeaud Gilbert André MO Elan Investissement		L'auteur des plans Durable SA Sarah NUMAN	
--	---	--	---	--

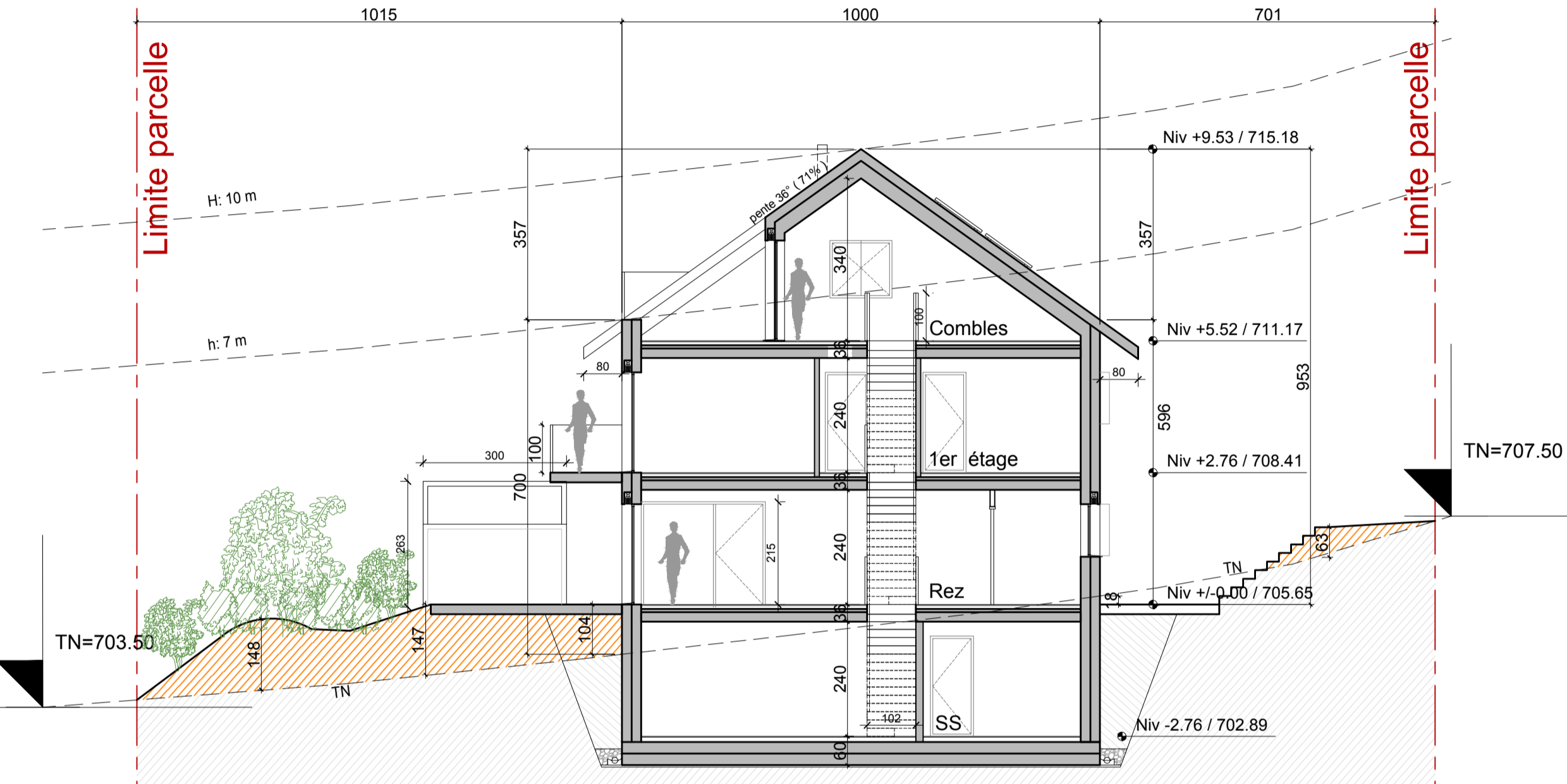
Coupe BB



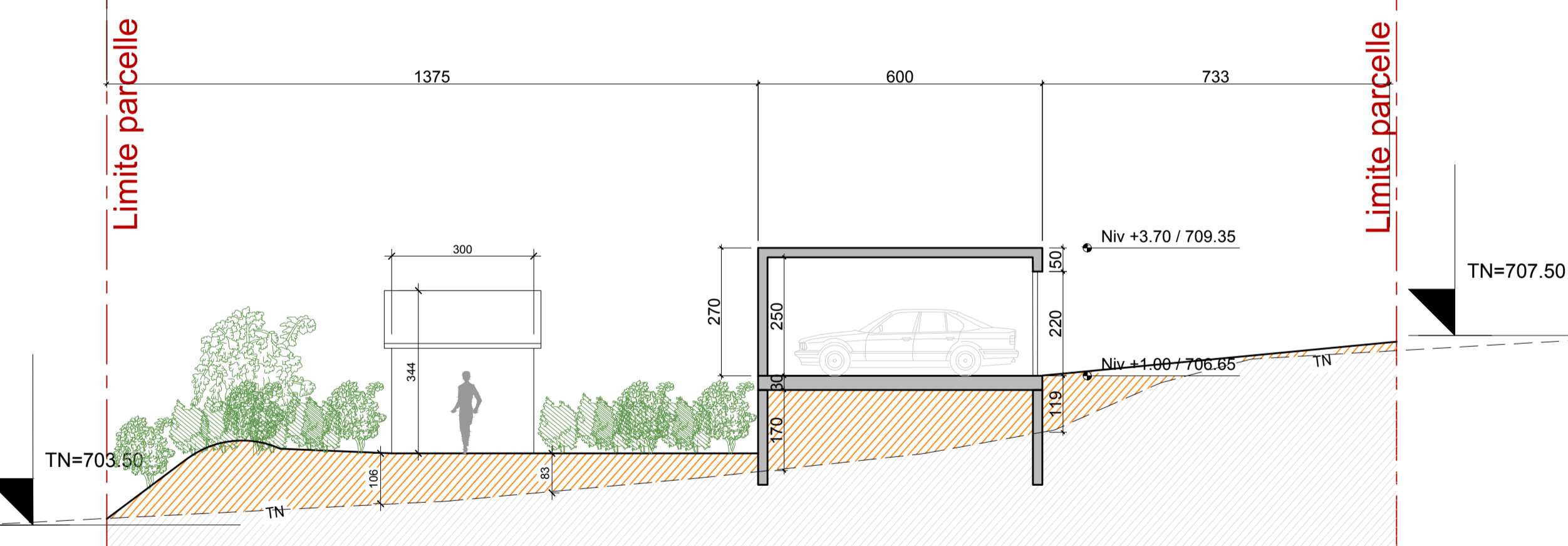
Propriétaire <b>Borgeaud Gilbert André</b> MO <b>Elan Investissement</b>	.....	L'auteur des plans <b>Durable SA</b> <b>Sarah NUMAN</b>	.....
---	-------	---	-------



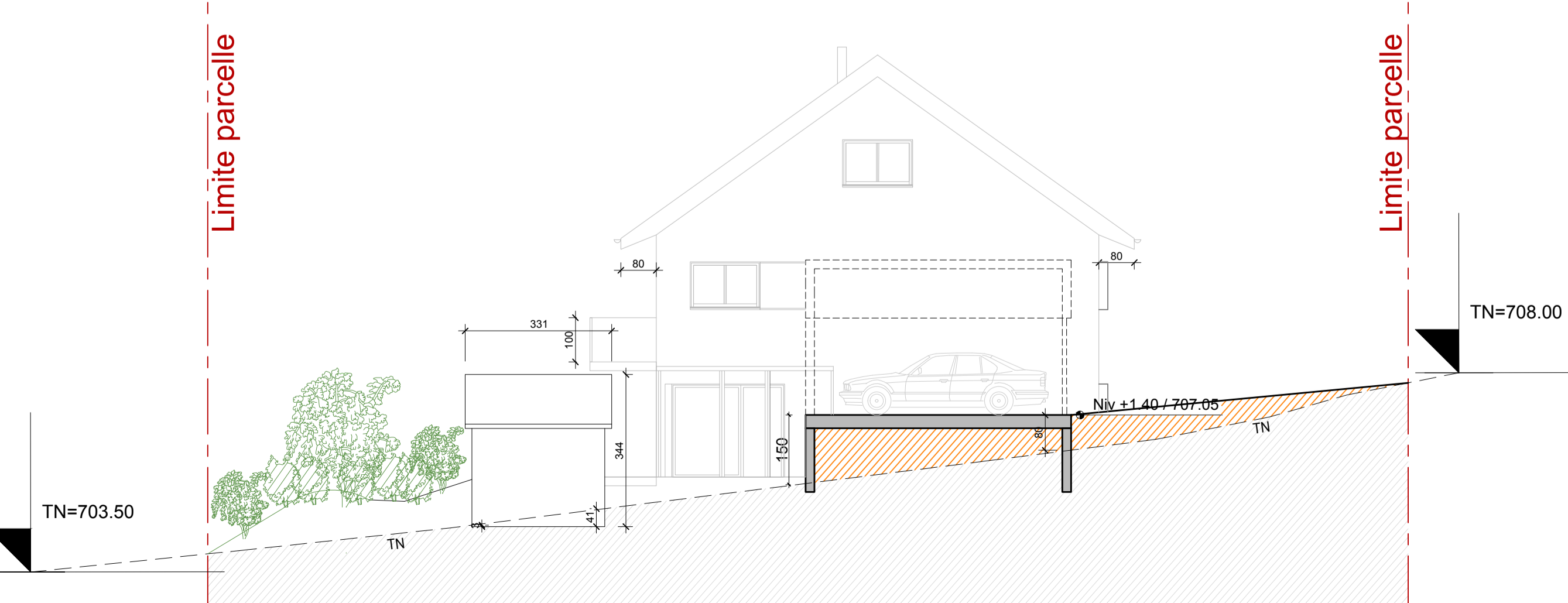
Coupe BB



Coupe AA



Coupe CC



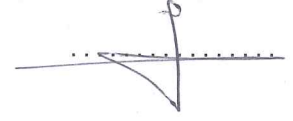
# Coupes et façades

www.durable-dev.com En Budron B19 1052 Le Mont-sur-Lausanne +41 21 546 39 00 s.numan@durable-dev.com

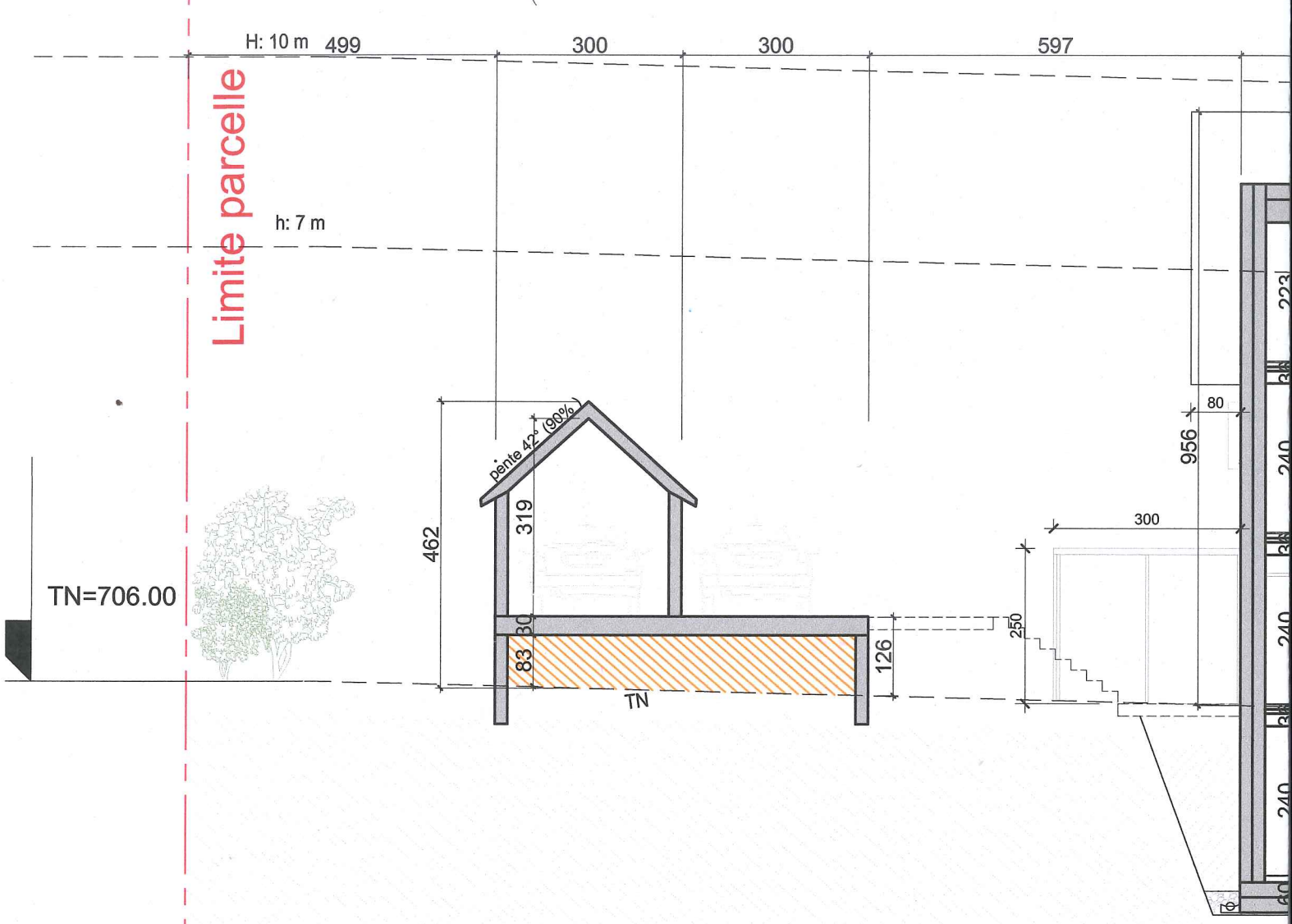
Propriétaire  
**Borgeaud Gilbert André**  
MO  
Elan Investissement

*Borgeaud*

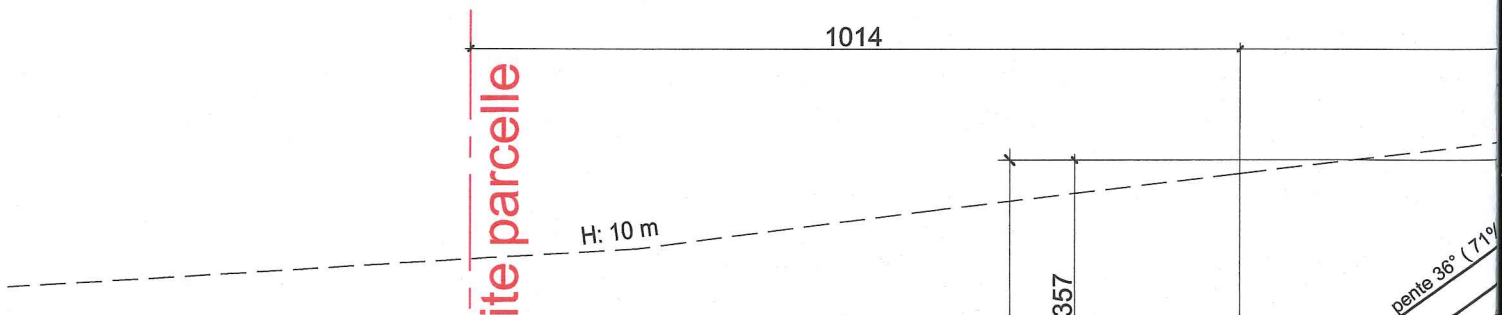
L'auteur des plans  
**Durable SA**  
Sarah NUMAN

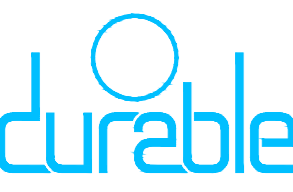


Coupe DD

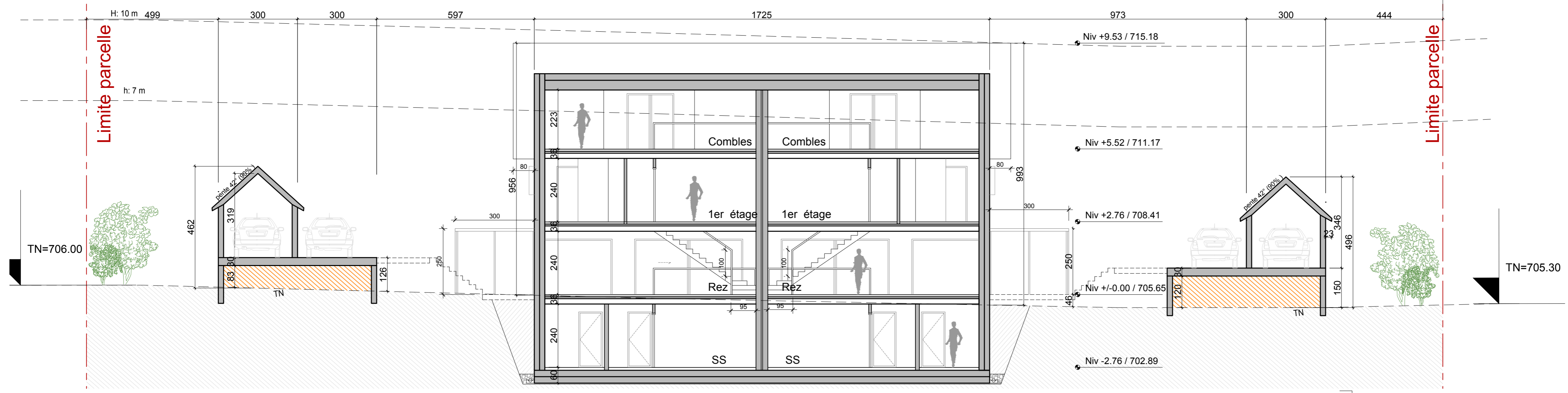


Façade sud

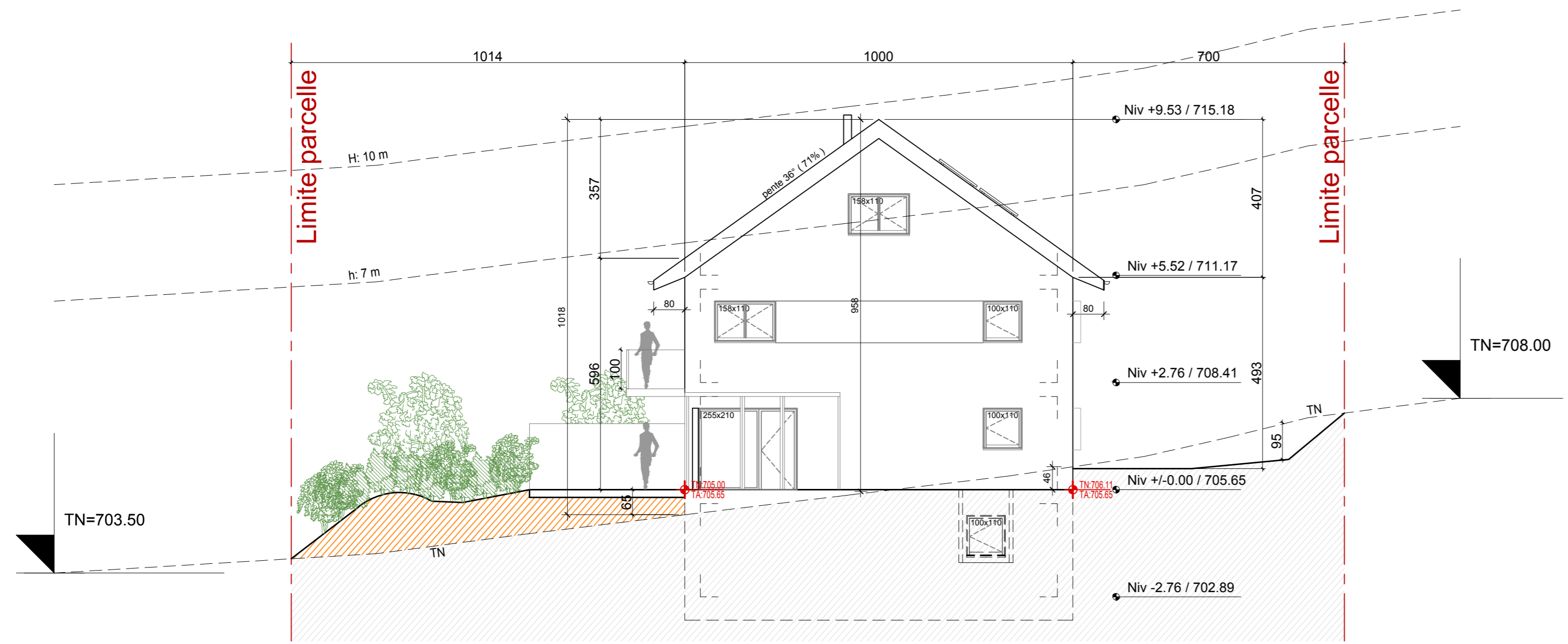


 <b>Coupes et façades</b>	CODE DU DOSSIER : 23 035 NOM DU DOSSIER : Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés avec 2 places de parking extérieures et 2 places de garage	DESSINE LE : 23.01.2024 IMPRIME LE : 13.06.2024
	NUMERO DE PLAN : P07 NOM DU PLAN :	ECHELLE : 1 / 100 FORMAT : A2
	www.durable-dev.com En Budron B19 1052 Le Mont-sur-Lausanne +41 21 546 39 00 s.numan@durable-dev.com	DESSIN : SN
	Propriétaire : Borgeaud Gilbert André MO Elan Investissement	L'auteur des plans : Durable SA Sarah NUMAN

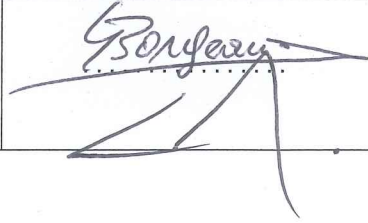
Coupe DD



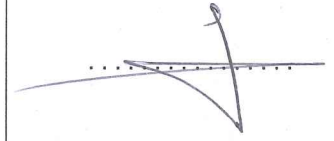
Façade sud



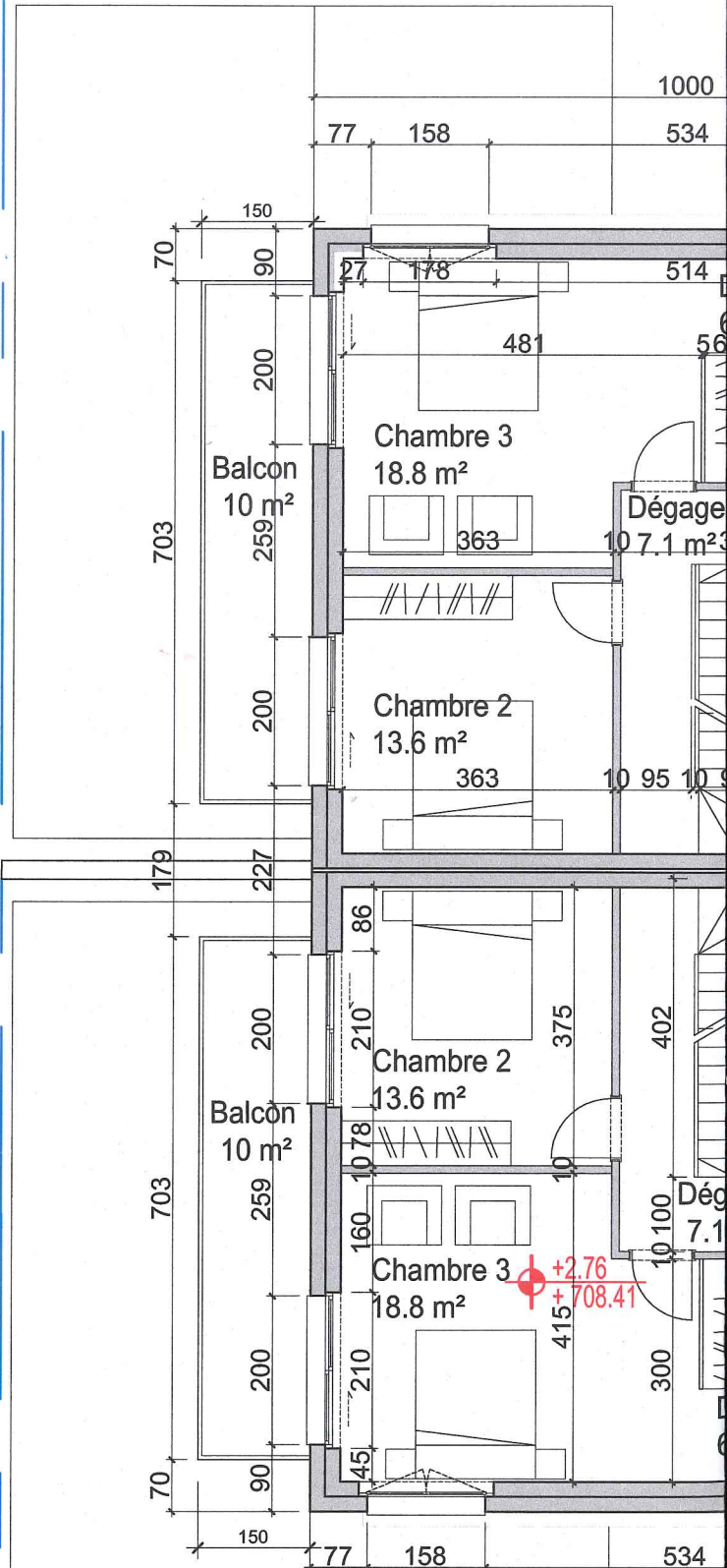
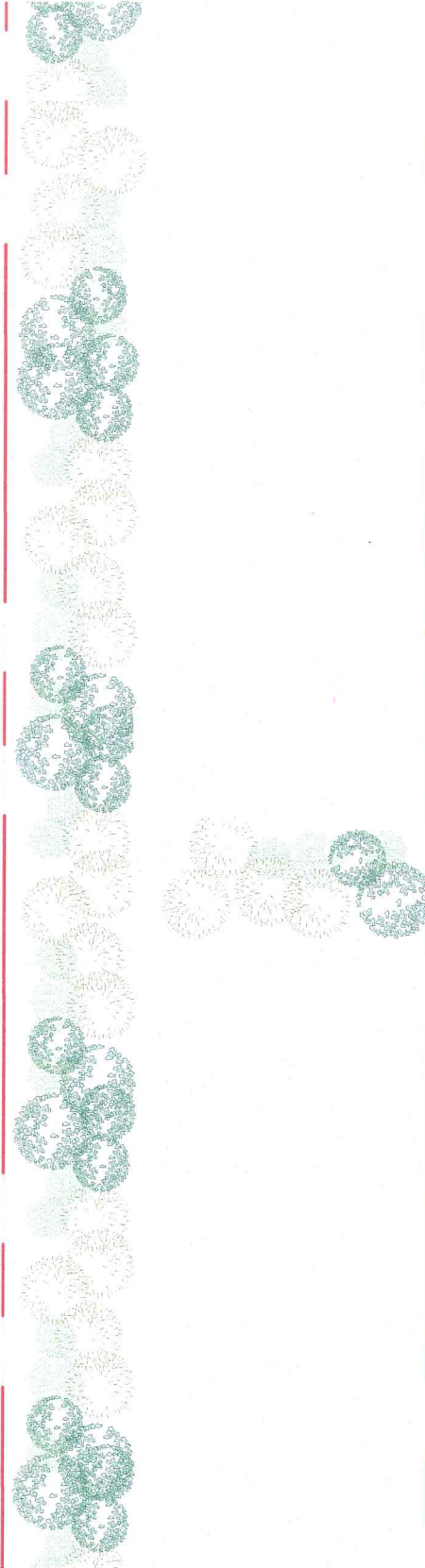
Propriétaire  
**Borgeaud Gilbert André**  
 MO  
 Elan Investissement



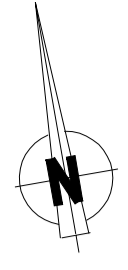
L'auteur des plans  
**Durable SA**  
**Sarah NUMAN**



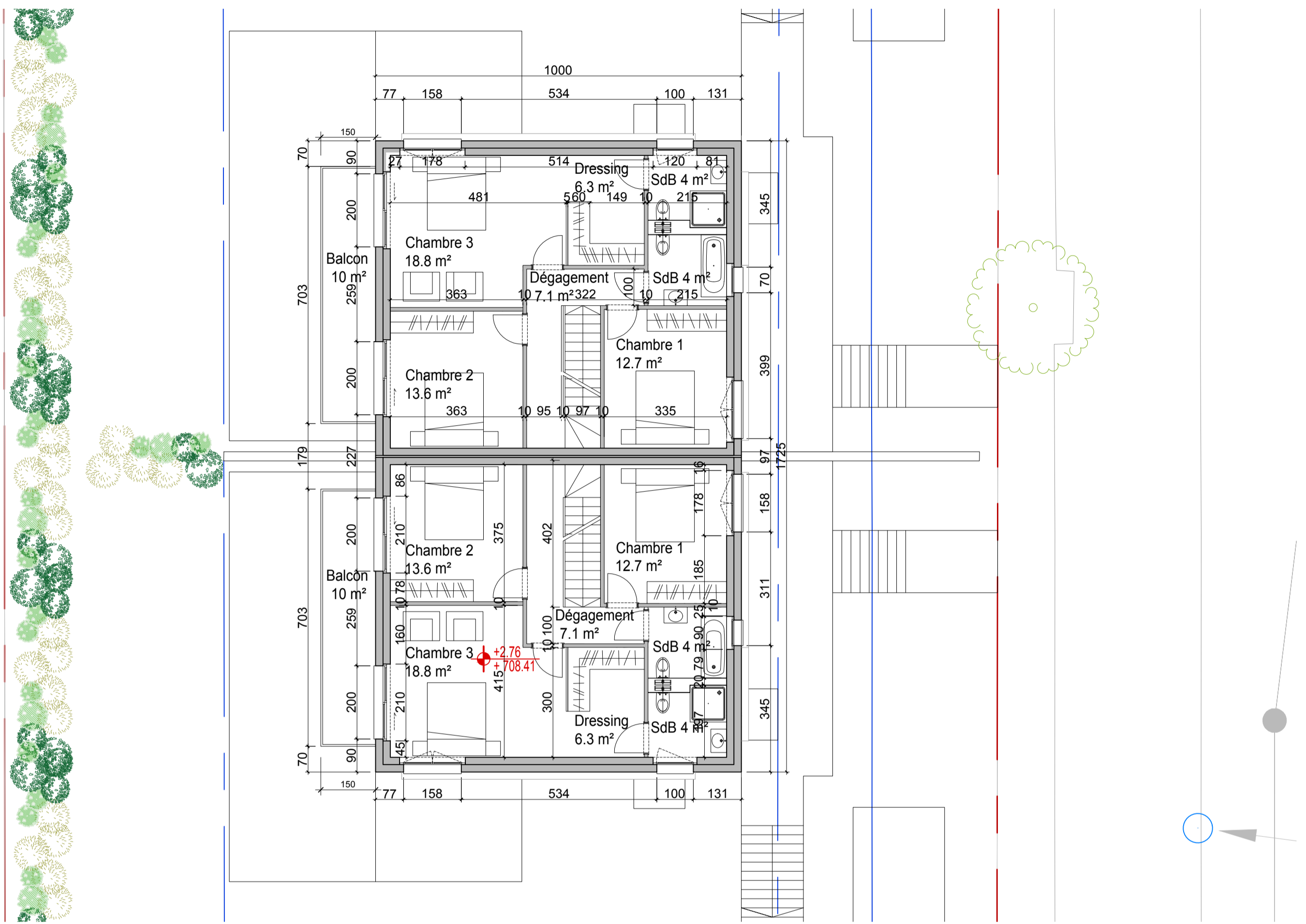
Plan premier étage



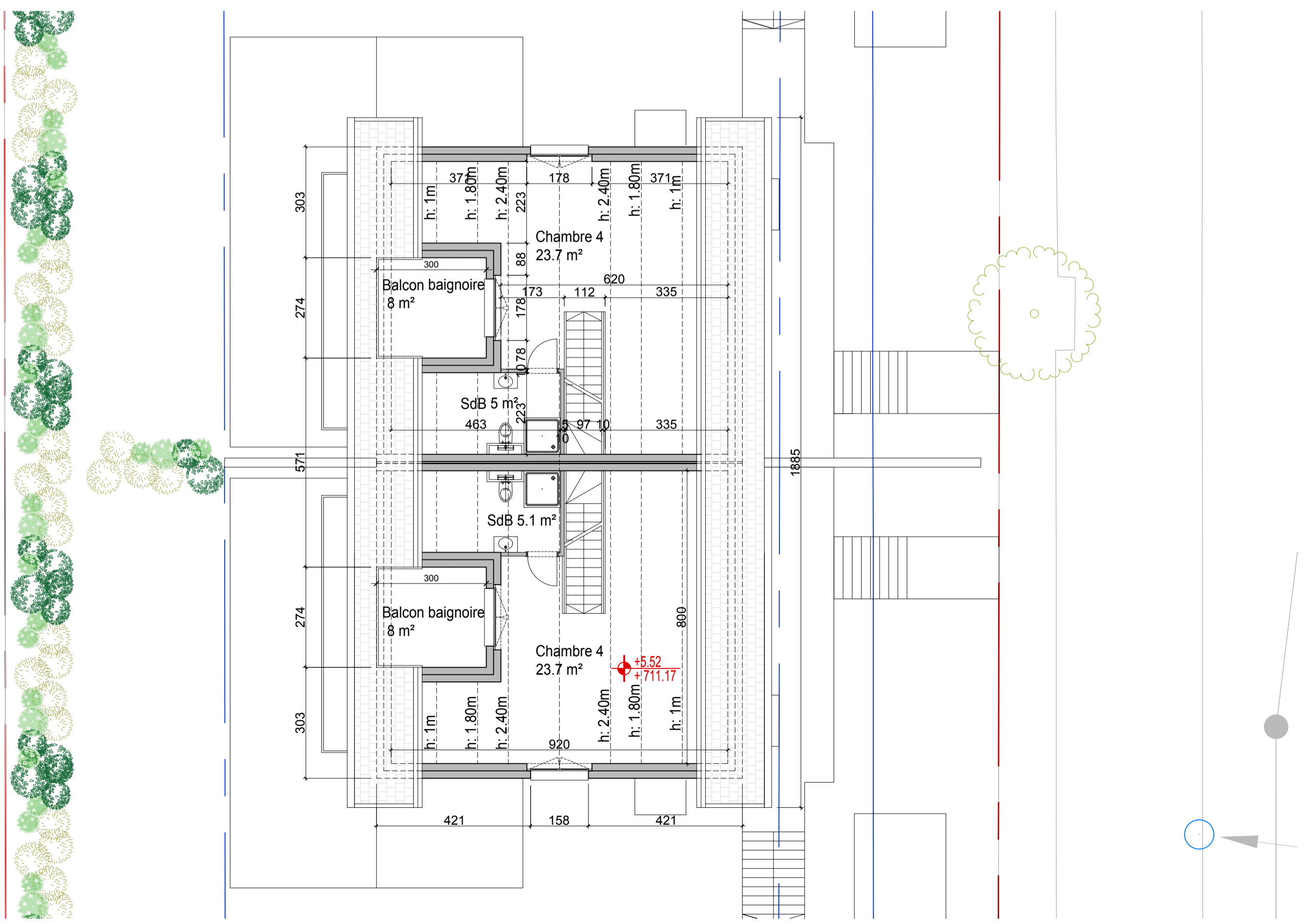




Plan premier étage



Plan deuxième étage

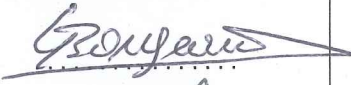
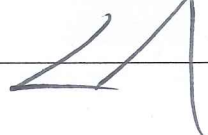
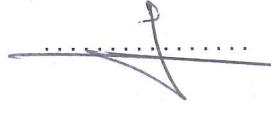




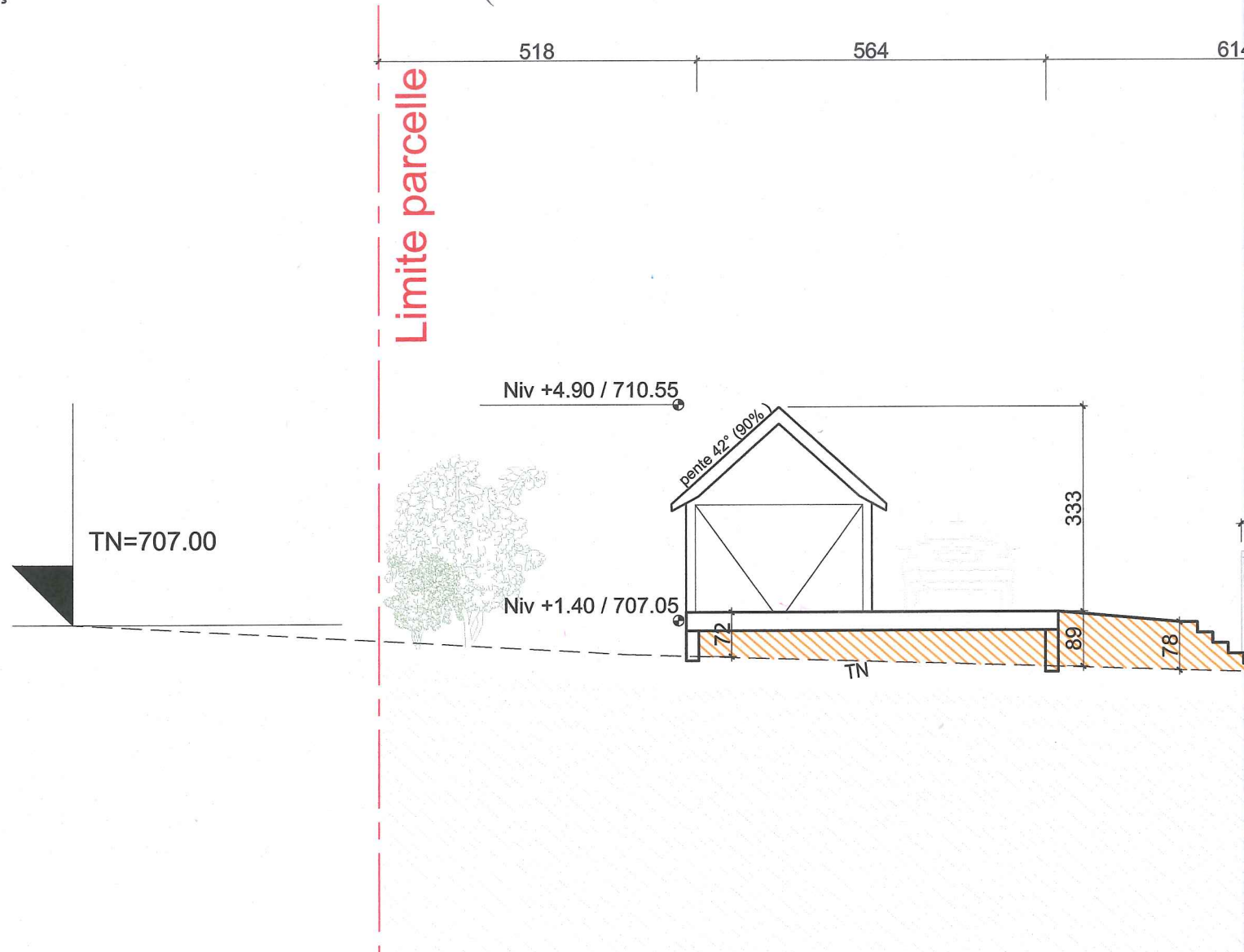
CODE DU DOSSIER : 23 035  
 NOM DU DOSSIER : Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés avec 2 places de parking extérieures et 2 places de garage  
 NUMERO DE PLAN : P08  
 NOM DU PLAN : Façades

DESSINE LE : 23.01.2024  
 IMPRIME LE : 13.06.2024  
 ECHELLE : 1 / 100  
 DESSIN : SN  
 FORMAT : A1

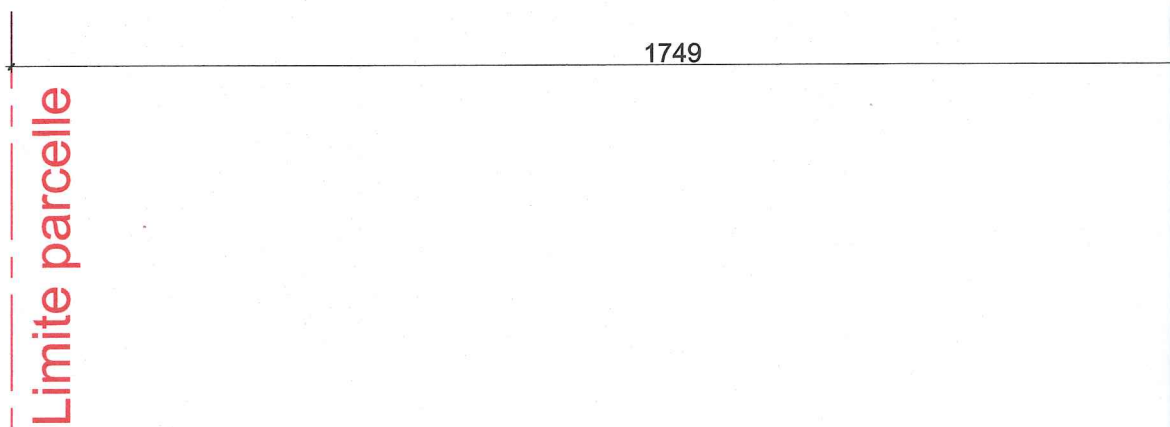
www.durable-dev.com En Budron B19 1052 Le Mont-sur-Lausanne +41 21 546 39 00 s.numan@durable-dev.com

Propriétaire <b>Borgeaud Gilbert André</b> MO Elan Investissement	 	L'auteur des plans <b>Durable SA</b> <b>Sarah NUMAN</b>	
--	--	---	---

Façade est

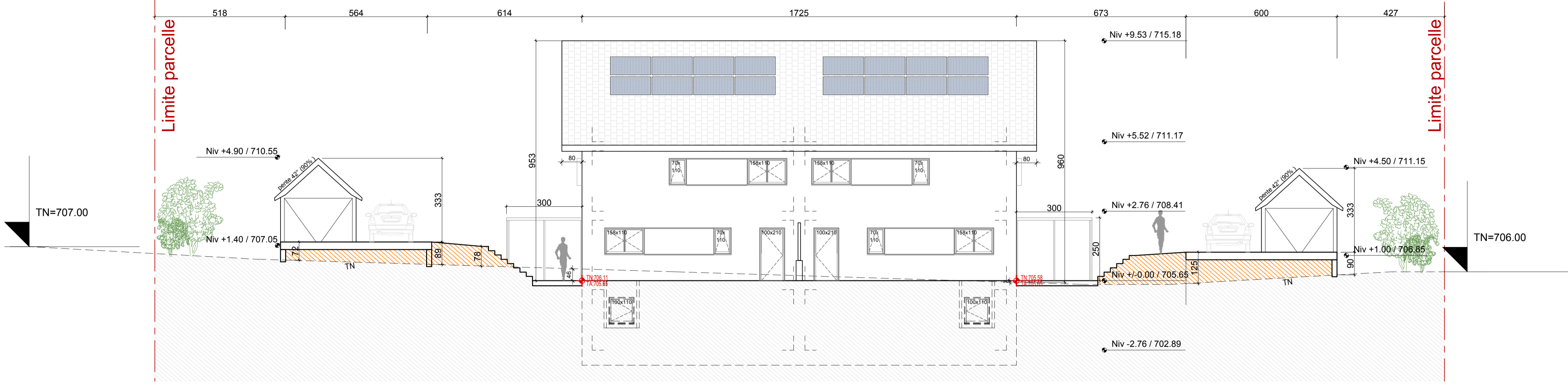


Façade ouest

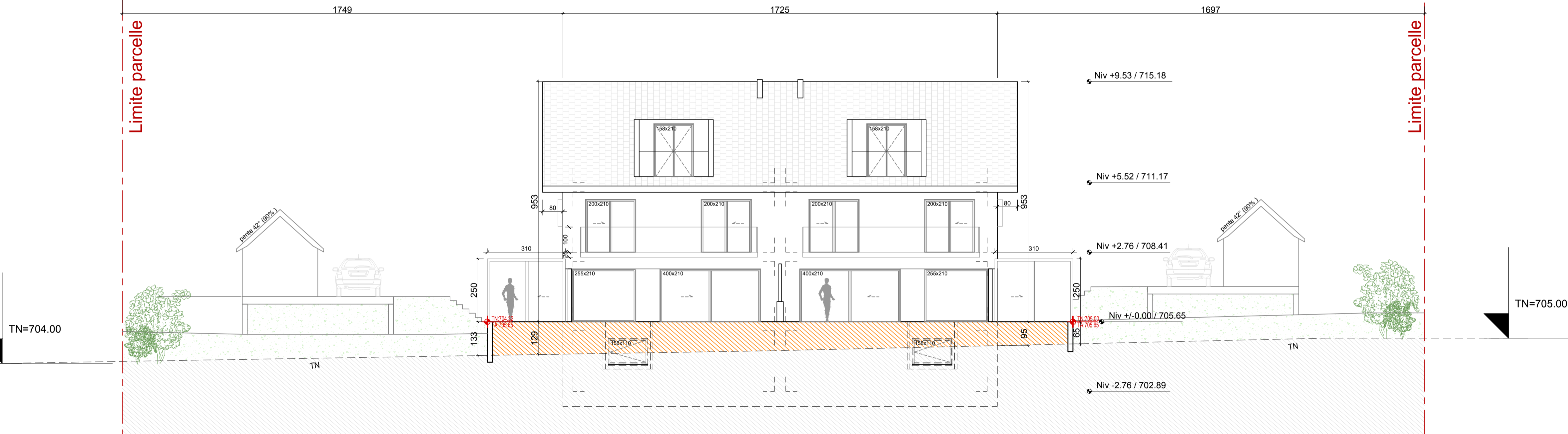


	23 035	NOM DU DOSSIER:	23.01.2024
	P08	NOM DU PLAN:	13.06.2024
	Façades		
	1 / 100		
www.durable-dev.com En Budron B19 1052 Le Mont-sur-Lausanne +41 21 546 39 00 s.numan@durable-dev.com			
Propriétaire Borgeaud Gilbert André MO Elan Investissement		L'auteur des plans Durable SA Sarah NUMAN	

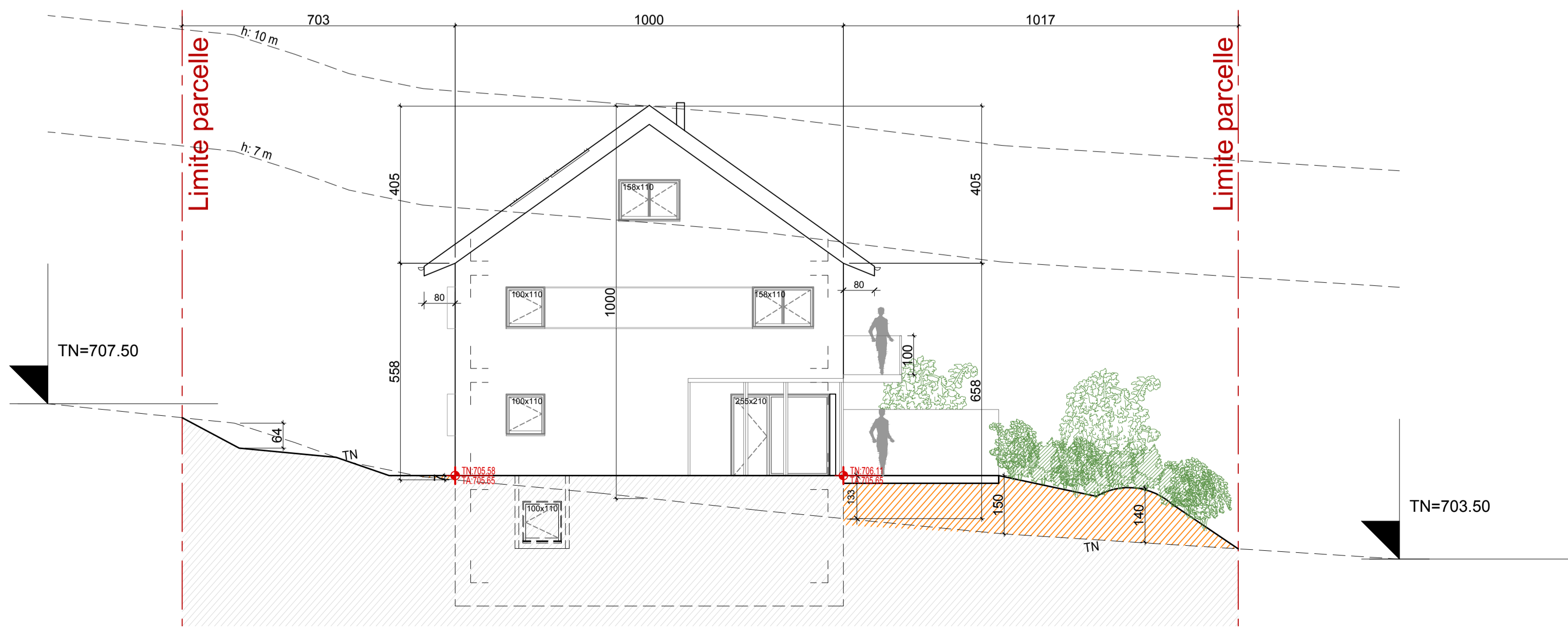
Façade est



Façade ouest



Façade nord



# PLAN DE SITUATION DRESSÉ POUR MISE À L'ENQUÊTE COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE

Parcelle : 2992  
 Propriété de : Borgeaud Gilbert André  
 Désignation cadastrale :  
 Champ, pré, pâturage 1'402 m<sup>2</sup>  
 Surface totale 1'402 m<sup>2</sup>

Promis-vendu à :  
 Elan Investissement SA, Saint-Sulpice

## Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés avec 2 places de parking extérieures et 2 places de garage

Dérogation à l'article 41 (Mouvement de terre) du RCCAT

Mensuration numérique  
 Plan RF n° 31  
 Coord. moy. : 2'538'300 / 1'158'390  
 Altitude moyenne : ~705 m  
 Zone de villas  
 Secteur de protection des eaux : üB  
 COS = 1/8  
 D.S.B. = II  
 Note de recensement architectural : Aucune

**SERVITUDES :**  
 007-336885 (C) Canalisation(s) d'eau  
 007-2019/6893/0 (C) Canalisation(s) Collecteurs d'eaux claires fonctionnant comme rétention  
 007-2019/6893/0 (C) Canalisation(s) Collecteurs d'eaux usées  
 007-2019/6893/0 (C) Canalisation(s) Conduite d'eau potable et défense incendie  
 007-2019/6893/0 (C/D) Canalisation(s) Collecteurs d'eaux claires  
 007-2019/6893/0 (C/D) Canalisation(s) Collecteurs d'eaux usées

**MENTIONS :**  
 007-451299 Améliorations foncières  
 007-2019/6893/0 Mutation de projet avec abornement différé

**CHARGES FONCIERES :** Aucune

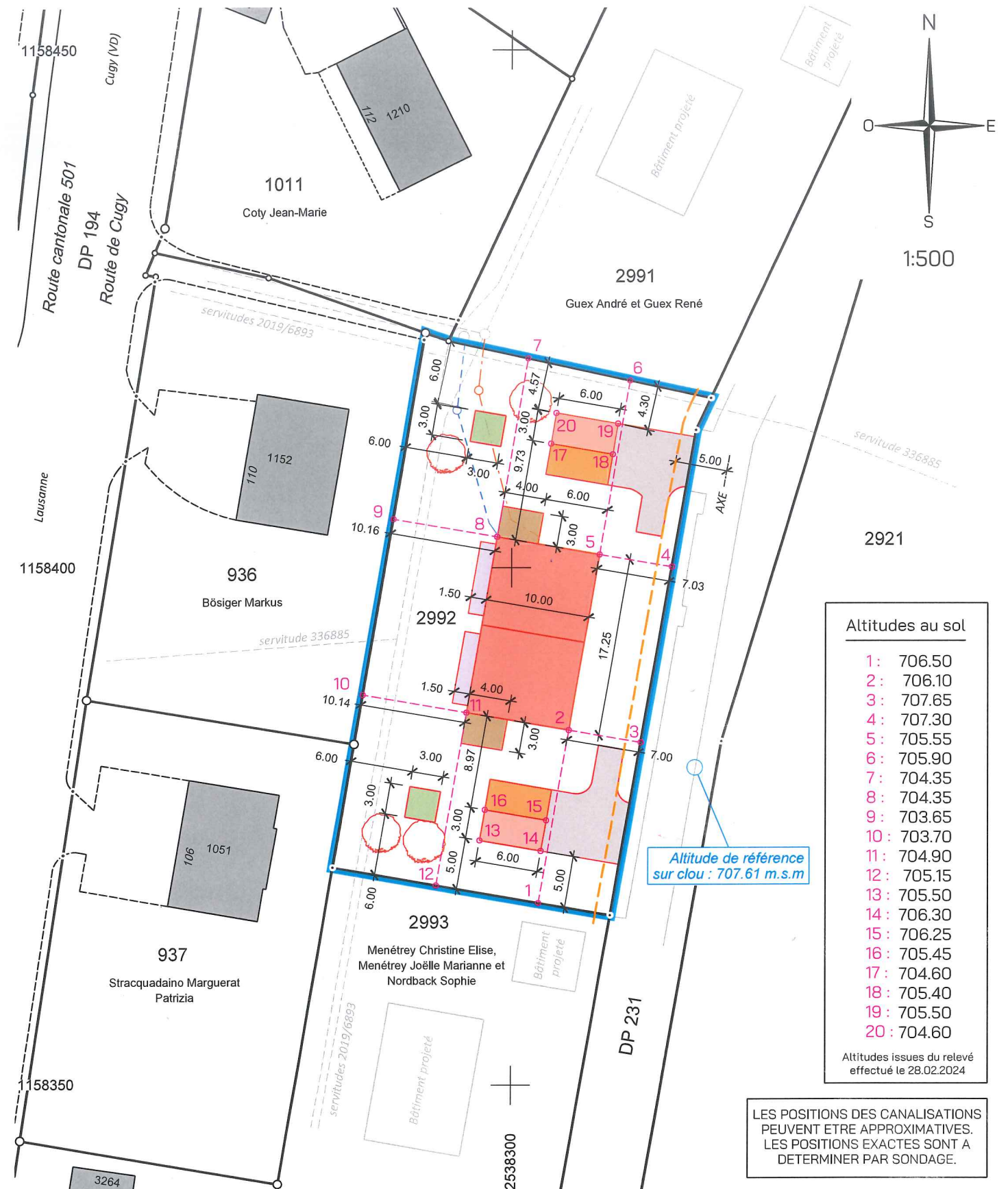
La réalisation de ce projet implique une mise à jour du plan RF

Le propriétaire :  Le promettant-acquéreur : 

**KADASTRE.CH**  
 Géomètre breveté  
 Rue de l'Industrie 3  
 1373 Chavornay  
 024 510 38 00  
 contact@kadastre.ch  
 www.kadastre.ch

**J.F. ROLLE**  
 Ing. géomètre breveté  
 Chavornay, le 17 juin 2024

Dossier technique : 1061 / V1



Altitudes au sol	
1:	706.50
2:	706.10
3:	707.65
4:	707.30
5:	705.55
6:	705.90
7:	704.35
8:	704.35
9:	703.65
10:	703.70
11:	704.90
12:	705.15
13:	705.50
14:	706.30
15:	706.25
16:	705.45
17:	704.60
18:	705.40
19:	705.50
20:	704.60

Altitudes issues du relevé effectué le 28.02.2024

LES POSITIONS DES CANALISATIONS PEUVENT ÊTRE APPROXIMATIVES. LES POSITIONS EXACTES SONT À DÉTERMINER PAR SONDAGE.

**Légende :**

- Bâtiment
- Garage
- Véranda
- Place de parc
- Accès, place
- Cabane de jardin
- Balcon
- Arbres nouveaux
- Limite des constructions selon art. 36 LRou
- Canalisations EC
- Canalisations EU

Détails de constructions selon plan d'architecte  
 EU&EC : raccord aux collecteurs existants

# Demande de permis de construire (P)

## N° CAMAC : 232320

# 25 JUIN 2024

### A. AVIS D'ENQUETE

 Référence communale : 24064

#### Données générales

Compétence M ou ME (\*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (\*) :** Le Mont-sur-Lausanne
2. **Lieu-dit :**  
**et/ou adresse (\*) :** Budron-Dessus
3. **Coordonnées (E / N) (\*) :** 2538300 / 1158390 (*coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250*)
4. **No de parcelles (\*) :** 2992
5. **No ECA :**
6. **Note recen. architectural :**

#### Acteurs *(si plusieurs, ajouter en page n° 14)*

##### 7. **Propriétaire (\*) :**

Nom, Prénom :	BORGEAUD GILBERT ANDRÉ	Raison sociale :	
Adresse :	Chemin des Planches 25	Tél. :	
NPA / Localité :	1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE	E-mail :	gilbert.borgeaud@gmail.com

##### **Promettant acquéreur :**

Nom, Prénom :	CHAPPUIS LAURENT	Raison sociale :	ELAN INVESTISSEMENT SA
Adresse :	Rue du Centre 142	Tél. :	079 255 30 25
NPA / Localité :	1025 ST-SULPICE	E-mail :	lch@cofidex.ch

##### **Droit distinct et permanent :**

Nom, Prénom :		Raison sociale :	
Adresse :		Tél. :	
NPA / Localité :		E-mail :	

##### 8. **Auteur des plans (\*)** *(personne physique selon art. 72 RATC)*

Projet nécessitant :	<input checked="" type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC		
Nom, Prénom :	NUMAN SARAH	N° reg. mandataire :	229025
Profession :	Architecte		
Raison sociale :	DURABLE SA	E-mail :	s.numan@durable-dev.com
Adresse :	Chemin de Budron B19	Tél. :	0215463900
NPA / Localité :	1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE	Fax :	

##### 9. **Nature des travaux principale (\*) :** *(une seule coche possible)*

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input checked="" type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input type="checkbox"/> Transformation(s)		

##### 10. **Description de l'ouvrage (\*) :**

Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés avec 2 places de parking extérieures et 2 places de garage.

##### 11. **Demande de dérogation** (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*) :  Oui  Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichage de  m<sup>2</sup> (cocher aussi la question N° 105)
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)  I  II  III  IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*) :  Oui  Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 27.7.24 à 25.8.24

## B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

## 20. Maître de l'ouvrage (\*):

- 01 CFF  
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF  
 07 Swisscom  
 08 La Poste  
 10 Canton  
 11 Entreprise de droit public d'un canton  
 15 Commune  
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)  
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)  
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension  
 23 Caisse maladie, SUVA  
 24 Banque, fond immobilier, holding financière  
 31 Usine d'électricité privée  
 32 Usine à gaz privée  
 33 Chemin de fer privé  
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)  
 42 Coopérative de logement  
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)  
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)  
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)  
 61 Particulier et hoirie  
 63 Organisation internationale, ambassade  
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.):

Nom, Prénom :	CHAPPUIS LAUSRENT	Raison sociale :	ELAN INVESTISSEMENT SA
Adresse :	Rue du Centre 142	Tél. :	
NPA / Localité :	1025 ST-SULPICE	E-mail :	

## 21. Direction des travaux (\*):

Nom, Prénom :	NUMAN SARAH	Raison sociale :	DURABLE SA
Adresse :	Chemin de Budron B19	Tél. :	0215463900
NPA / Localité :	1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE	E-mail :	s.numan@durable-dev.com

## C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (\*):  Bâtiment  Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur

## 31. Type d'ouvrage (\*):

- Approvisionnement en eau / énergie  11 Alimentation en eau  
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques  
 14 Chauffage à distance  
 19 Autre  
 Elimination des déchets  22 Ordures ménagères  
 23 Autres déchets  
 Infrastructure routière, parking  34 Route, place de stationnement  
 35 Parking couvert  
 Autre transport et communication  41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)  
 42 Constructions pour les bus et tramway  
 43 Constructions pour la navigation  
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)  
 49 Autres constructions vouées aux transports

## Demande de permis de construire (P) - 232320

- Education, recherche, santé,  
loisirs, culture
- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)  
 52 Formation supérieure ou recherche  
 53 Hôpital  
 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale  
 55 Autre établissement de santé spécialisé  
 56 Installation de loisirs et de tourisme  
 57 Eglise et bâtiment à but religieux  
 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments  
 59 Salles omnisports et salles de sport
- Autres infrastructures
- 61 Aménagement de berges et barrages  
 62 Constructions pour la défense nationale  
 69 Autres infrastructures  
 71 Maison individuelle à un logement, isolée  
 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle  
 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement  
 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation  
 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale  
 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation  
 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
- Agriculture, sylviculture
- 81 Construction agricole  
 82 Construction sylvicole
- Industrie, artisanat,  
commerce, services,  
administration
- 91 Fabrique, usine, atelier  
 92 Halle, dépôt, silo, citerne  
 93 Bât. administratif, bureaux  
 94 Bât. commercial, magasin  
 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...  
 96 Autres hébergements de courte durée  
 99 Autre construction destinée à des activités économiques

## Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :
- 5 m                       10 m                       25 m                       50 m  
 100 m                       250 m                       500 m                       1000 m
34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :
35. Dans un plan général d'affectation (PGA)                        
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)                        
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)                                            Nom et/ou No de la zone :                      Zone de villas
36. Secteur de protection des eaux :                       Au  üB (Si zones S, cocher la question N° 115)
37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire                        
 (Joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été  
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

## Bruit

38.  a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation  
 b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.  
 (Joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

## Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :                       Réseau public                       Alimentation privée
41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :                       Existante                       Projetée  
 Distance [m] :

## Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères                       Existant                       Projeté  
 b) Différenciés                       Existant                       Projeté  
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs



## Suppression des barrières architecturales

43.  La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)  
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

## Equipements, installations

49.  Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)  
 Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dotoirs ; question 356 ou 357)

## Déchets de chantier

50.  Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m<sup>3</sup> ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

## D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m <sup>2</sup> ]	1402	0	0	1402
61. Surface totale en zone à bâtir [m <sup>2</sup> ] (A)	1402	0	0	1402
62. Surface bâtie [m <sup>2</sup> ] (B)	0	172	0	172
63. Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] (C)	0	461	0	461
dont consacrée au logement [m <sup>2</sup> ]	0	461	0	461
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.125
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.328
65. Cube SIA [m <sup>3</sup> ]	0	1915	0	1915
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]				
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	1100000	CFC 1 à 5 [CHF]		1800000

## E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)					
Nb total de nouveaux bâtiments	2	Avec logements	2	Sans logements	0
Nb total de bâtiments transformés	0				
Nb total de bâtiments démolis	0				
<i>(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)</i>					

## F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	2	0	2
81. Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82. Places non couvertes	0	2	0	2
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>	0	4	0	4
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>	0	8	0	8

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

## Fiche bâtiment [1]

B1 Type de travaux (\*) : Nouveau bâtiment

B2 N° de parcelle (\*) : 2992

B3 N° ECA :

B4 Rue/lieu (\*) : Budron-Dessus

B5 Dénomination du bâtiment :

B6 Nombre d'entrées avec adresse : 1

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7 Catégorie de bâtiment (\*) : Bâtiments à plusieurs logements, exclusivement à usage d'habitation  
Classe : Maisons à deux logements

B8 Surface au sol du bâtiment [m²] : 86

B9 Surface brute utile des planchers [m²] : 232

B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²] : 232 Pour les activités [m²] : 0

B11 Cube SIA [m³] : 958

B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) : 4

B13 Nombre total de logements après travaux (\*) : 1  
Nb 1 pce : Nb 2 pce : Nb 3 pce :  
Nb 4 pce : Nb 5 pce : 1 Nb 6 pce ou plus :

B14 Bâtiment transformé (\*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : Oui

## CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (\*) :  
Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment  
Secondaire: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment  
Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :

B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (\*) :  
Pour générateur principal: Air  
Pour générateur secondaire: Air

B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :  
Principal: Pompe à chaleur PAC  
Secondaire: Pompe à chaleur PAC

B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :  
Pour générateur principal: Air  
Pour générateur secondaire: Air

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :  Oui  Non

**Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes  Oui

**Demande de permis de construire (P) - 232320**

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

**Fiche bâtiment [2]**

B1 Type de travaux (\*) : Nouveau bâtiment  
 B2 N° de parcelle (\*) : 2992  
 B3 N° ECA :  
 B4 Rue/lieu (\*) : Budron -Dessus  
 B5 Dénomination du bâtiment :  
 B6 Nombre d'entrées avec adresse : 1

**CARACTERISTIQUES DU BATIMENT**

B7 Catégorie de bâtiment (\*) : Bâtiments à plusieurs logements, exclusivement à usage d'habitation  
 Classe : Maisons à deux logements  
 B8 Surface au sol du bâtiment [m²] : 86  
 B9 Surface brute utile des planchers [m²] : 232  
 B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²] : 232 Pour les activités [m²] : 0  
 B11 Cube SIA [m³] : 958  
 B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) : 4  
 B13 Nombre total de logements après travaux (\*) : 1  
 Nb 1 pce : Nb 2 pce : Nb 3 pce :  
 Nb 4 pce : Nb 5 pce : 1 Nb 6 pce ou plus :  
 B14 Bâtiment transformé (\*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : Oui

**CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE**Aide pour la saisie: [lien](#)

B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (\*) :  
 Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment  
 Secondaire: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment

Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :

B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (\*) :

Pour générateur principal: Air

Pour générateur secondaire: Air

B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :

Principal: Pompe à chaleur PAC

Secondaire: Pompe à chaleur PAC

B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :

Pour générateur principal: Air

Pour générateur secondaire: Air

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :  Oui  Non**Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-  Oui de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
Mode de couverture, couleur :  
Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 40B)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

## Isolation thermique

## Compétence

M ME

48. Qh (MJ/m<sup>2</sup>.an) : Informations complémentaires :  
Qhli (MJ/m<sup>2</sup>.an) : Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli  [X]  
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli  [ ]
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1  
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique  
SRE : Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  [ ] EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées  [ ] EN 7
474. Halles gonflables  [ ] EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées  [ ] 75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)  [ ] 65A  
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)  [ ] 65B  
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS)  [ ] Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd  [ ]
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  [X] EN-VD 72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire  [X] EN 3
463. Installation de ventilation  [ ] EN 4
464. Installation de réfrigération / humidification  [ ] EN 5
466. Installation de production d'électricité par combustible  [ ] EN 9
475. Résidences secondaires  [ ] EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air  [ ] EN 10
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN  [ ]
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m<sup>2</sup>  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage  [ ] EN 12  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  [ ] EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)  [ ] EN-VD 15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application  [ ]  
Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#).

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
Mode de couverture, couleur :  
Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

- | Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)   |                                | Compétence                          |                          |
|---|--------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Isolation thermique   |                                | M                                   | ME                       |
| 48. Qh (MJ/m <sup>2</sup> .an) :  | Informations complémentaires : |                                     |                          |
| Qhli (MJ/m <sup>2</sup> .an) :  | Informations complémentaires : |                                     |                          |
| 453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli   |                                | <input checked="" type="checkbox"/> |                          |
| b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli  |                                |                                     | <input type="checkbox"/> |
| <b>Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1</b>   |                                |                                     |                          |
| <b>Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72</b>  |                                |                                     |                          |
| Surface de référence énergétique  |                                |                                     |                          |
| SRE :   | Informations complémentaires : |                                     |                          |
| 465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  |                                | <input type="checkbox"/>            | EN 6                     |
| 468. Serres artisanales ou agricoles chauffées  |                                | <input type="checkbox"/>            | EN 7                     |
| 474. Halles gonflables  |                                | <input type="checkbox"/>            | EN 8                     |
| <b>Installations techniques du bâtiment</b>   |                                |                                     |                          |
| 449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées |                                | <input type="checkbox"/>            | 75                       |
| 450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)  |                                | <input type="checkbox"/>            | 65A                      |
| b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)  |                                | <input type="checkbox"/>            | 65B                      |
| c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS)   |                                | <input type="checkbox"/>            | Annexe                   |
| 456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd  |                                | <input type="checkbox"/>            |                          |
| 461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  |                                | <input checked="" type="checkbox"/> | EN-VD 72                 |
| 462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire   |                                | <input checked="" type="checkbox"/> | EN 3                     |
| 463. Installation de ventilation  |                                | <input type="checkbox"/>            | EN 4                     |
| 464. Installation de réfrigération / humidification   |                                | <input type="checkbox"/>            | EN 5                     |
| 466. Installation de production d'électricité par combustible   |                                | <input type="checkbox"/>            | EN 9                     |
| 475. Résidences secondaires   |                                | <input type="checkbox"/>            | EN 3                     |
| <b>Divers</b>   |                                |                                     |                          |
| 470. Installation de chauffage en plein air   |                                | <input type="checkbox"/>            | EN 10                    |
| 471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN  |                                | <input type="checkbox"/>            |                          |
| 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m <sup>2</sup>   |                                |                                     |                          |
| - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage   |                                | <input type="checkbox"/>            | EN 12                    |
| - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  |                                | <input type="checkbox"/>            | EN 13                    |
| 476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)  |                                | <input type="checkbox"/>            | EN-VD 15                 |
| 477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application  |                                | <input type="checkbox"/>            |                          |
| Précisez l'article :  |                                |                                     |                          |

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

## L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

## Environnement

101. Situation particulière  
 Dans un plan cantonal d'affectation  
 Dans un plan cantonal de protection (*sauf Lavaux*)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (\*)  Oui  Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (\*)  Oui  Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.  66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).  66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m²] :  Annexe  
*(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)*
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*) :  Oui  Non 43 - DN  
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- Inondations (INO)  - Chutes de pierres et blocs (CPB)   
 - Laves torrentielles (LTO)  - Effondrements (EFF)   
 - Glissements de terrain permanents (GPP)  - Avalanches (AVA)   
 - Glissements de terrain spontanés (GSS)
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de [l'ECA](#) afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106 B. Dans un site pollué  
*(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)*  
 Ancienne décharge  Site industriel pollué  Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection   
*(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)*
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)   
*(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)*

## Préservation du parc locatif

## Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

- 112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux **seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)**  53
- b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête.  53
- Procédure simplifiée**
- 112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée.  53 B
- b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s).  53 B

## Logement d'utilité publique

- 112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)  54

## Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB  Annexe  
*(rapport acoustique nécessaire)*
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

## Protection des eaux

Annexes

115. Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)
116. Projet situé à moins de 20 m de :  
 la rive d'un lac  d'un cours d'eau à ciel ouvert  d'un cours d'eau sous voûtage

## Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)

117. Déversement des eaux météoriques  
 Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau  Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)
118. Infiltration des eaux météoriques dans le sol  
 Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.)  Ouvrage d'infiltration
119. Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
120. Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)

## Eaux usées

121. Evacuation sans passer par une STEP
122. Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
123. Raccordement à la fosse à purin  52

## Réseaux routier et ferroviaire

124. Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)  62
125. Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci
126. A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale
127. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)  Annexe
128. Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant

## M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

## Locaux occupant des travailleurs

150. a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr  43, 51, 64  
 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série  43, 51, 64
151. Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)  43, 51, 64
152. Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail  51

## Environnement

153. Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)  64
154. Installations de production d'énergie (EIE) 43, 64  
 Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  
 Raffinerie de pétrole  
 Installation géothermique (plus de 5 MWth)  
 Installation thermique (plus de 100 MWth)  
 Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon

## Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales

155. Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux  43
156. Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale  43
157. Grands magasins, centres commerciaux  43  
 Surface consacrée à l'alimentation [m²] :  
 Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)  
 Inférieure à 2000 m²  
 De 2000 à 5000 m²  
 Supérieure à 5000 m² (EIE)  
 Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²
170. Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau  43

**Métaux et machines**

158. Métaux et machines  43, 64  
 Aciéries (EIE)  Vieux métaux (EIE)  
 Aluminium (EIE)  Métaux non ferreux (EIE)

**Bois****Annexes**

159. Bois et traitement du bois  43, 64  
 Panneaux d'agglomérés (EIE)  Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)

**Chimie**

160. Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais  43, 64  
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)  Stockage de plus de 1000 t (EIE)  
 Transformation (> de 5000 m<sup>2</sup> ou 10'000 t/an)(EIE)  Synthèse de produits
161. Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins  43, 64
162. Produits plastiques ou en caoutchouc  43, 64

**Alimentation**

163. Produits alimentaires  43
164. Produits agro-alimentaires  43, 64

**Autres matériaux**

165. Arts graphiques  43, 64
166. Produits pour l'aménagement de la maison et du logement  43, 64
167. Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques  43, 64
168. Textiles, habillement, cuir  43, 64
169. Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)  43, 64  
 Cimenteries (EIE)  Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)

**N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP****Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200. Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m<sup>3</sup> ou couvrant une superficie de plus de 5000 m<sup>2</sup>, mais inférieur à 50'000 m<sup>3</sup>
207. Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m<sup>2</sup> ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?  Concept de gestion des sols
201. Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre  
 De 50'000 à 500'000 m<sup>3</sup>  De plus de 500'000 m<sup>3</sup> (EIE)
202. Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)

**Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets**

203. Déchetteries ou postes de collecte des déchets
204. Installations de traitement des déchets  43  
 Inférieur ou égal à 1000 t/an  Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)
205. Déchiqueteurs de voitures (EIE)
206. Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration  51

**Surveillance des ouvrages de retenue**

210. Ouvrages d'accumulation
- Volume maximum d'accumulation > 100 m<sup>3</sup>
- Retenue au dessus du terrain naturel
- Volume d'eau permanent m<sup>3</sup> :



**O. AGRICULTURE, ANIMAUX**

Annexes

250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB ( <i>hors étables d'alpage</i> ) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux, ( <i>Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire</i> )	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

**P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL****Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil**

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

**Laboratoires et cabinets**

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

**Cimetières**

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
------	---	--------------------------	----

**Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS****Sport**

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

#### Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m <sup>2</sup> ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

#### R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

##### Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <a href="#">lien</a>	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

##### Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m <sup>3</sup> charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m <sup>3</sup> liquide ou 50'000 m <sup>3</sup> gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	<input type="checkbox"/>	64

##### Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle <input type="checkbox"/> Modification d'installation existante <input type="checkbox"/>		Annexe
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) <input type="checkbox"/>		ESTI TD7
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	<input type="checkbox"/>	
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	

## Substances, produits et déchets spéciaux

Annexes

416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)		
417.	Entreprises avec micro-organismes	<input type="checkbox"/>	
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	<input type="checkbox"/>	Annexe

## S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

## Abri de protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )

454.	Construction d'un abri PCI	<input type="checkbox"/>	46
455.	Dispense de construction d'un abri PCI	<input checked="" type="checkbox"/>	45

## T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)	<input type="checkbox"/>	Annexe
	L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)	<input type="checkbox"/>	

## G. ANNEXES

90.	<b>a) Plans</b>			
	Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*)			<input checked="" type="checkbox"/>
	Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50)			<input checked="" type="checkbox"/>
	Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier			<input checked="" type="checkbox"/>
	Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées)			<input checked="" type="checkbox"/>
	Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé			<input checked="" type="checkbox"/>
	Dessins de toutes les façades			<input type="checkbox"/>
	En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.			
90.	<b>b) Nombre d'exemplaires des plans</b> (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)	<b>Demandé</b>		
	Nombre d'exemplaires pour la commune :	M	ME	Fourni
	Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :	2	2	2
	Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	0	0	0
		2	2	2
91.	<b>Documents</b>	Comm.	CAMAC	Fourni
	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)	2	0	<input checked="" type="checkbox"/>
	Procuration remise au mandataire			
	Etablie par : <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire	2	0	
	<input checked="" type="checkbox"/> Promettant acquéreur			
	<input checked="" type="checkbox"/> Maître de l'ouvrage			
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0	<input checked="" type="checkbox"/>
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	<input type="checkbox"/>
	Demande d'autorisation de défrichage justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2	0	<input type="checkbox"/>
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0	<input type="checkbox"/>
	Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2	0	<input type="checkbox"/>
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Concept de gestion des sols	2	0	<input type="checkbox"/>
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0	<input checked="" type="checkbox"/>
	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0	<input type="checkbox"/>
92.	<b>Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié</b>			
	Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	<input type="checkbox"/>
	Préavis du Concordat des téléskis	2	0	<input type="checkbox"/>
	Risque de pollution de l'air (fumeurs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	<input type="checkbox"/>

## BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

## SIGNATURES

## SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : *les Planches 25* 20.06.2024

Propriétaire(s) :

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

**Destinataire des factures (\*)** (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	CHAPPUIS	Prénom :	LAURENT
Raison sociale :	ELAN INVESTISSEMENT SA	Tél. :	
Adresse (*) :	Rue du Centre 142	E-mail :	
N° postal (*) :	1025	Localité (*) :	ST-SULPICE VD

Lieu, date et signature (\*) : *le Mont, 21.06.24*

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

## EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITÉ COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du *27.7.24* au *25.8.24*

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) : *claudia Venes*

Tél. (\*) : *021/651.91.98* Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Scéau et signatures :

*Venes* **LE MONT**  
sur Lausanne  
Urbanisme

## PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

## Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email [info.camac@vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch)

## Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

**Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)**

Nom, Prénom :	BORGEAUD GILBERT ANDRÉ	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	Chemin des Planches 25		
Tél. :		E-mail :	gilbert.borgeaud@gmail.com
NPA :	1052	LOCALITE :	LE MONT-SUR-LAUSANNE

**Promettant acquéreurs (promettant acquéreurs n° 1 et 2)**

Nom, Prénom :	CHAPPUIS LAURENT	RAISON SOCIALE :	ELAN INVESTISSEMENT SA
Adresse :	Rue du Centre 142		
Tél. :	079 255 30 25	E-mail :	lch@cofidex.ch
NPA :	1025	LOCALITE :	ST-SULPICE

**Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)**

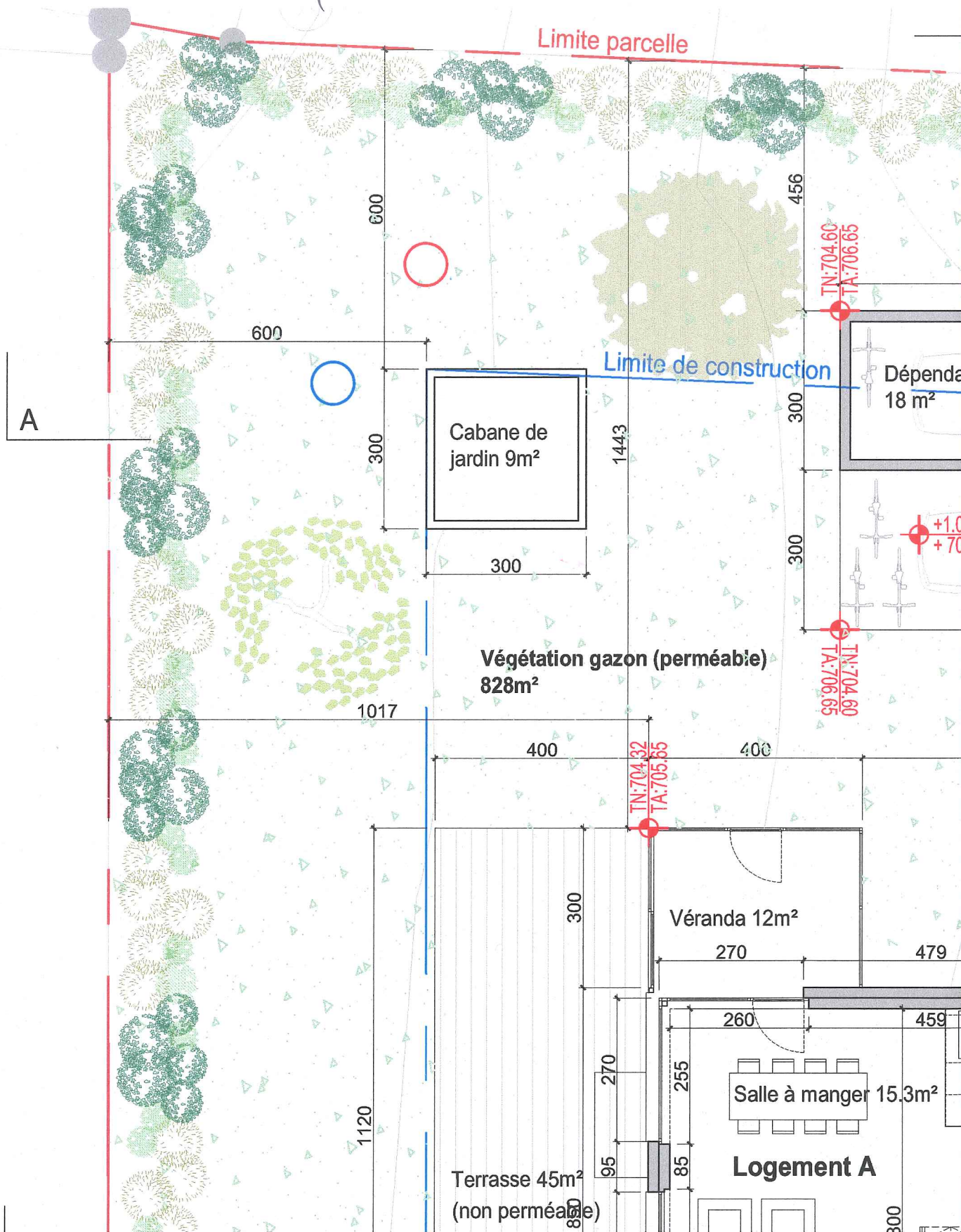
Nom, Prénom :	NUMAN SARAH	RAISON SOCIALE :	DURABLE SA
Adresse :	Chemin de Budron B19		
Tél. :	0215463900	E-mail :	s.numan@durable-dev.com
NPA :	1052	LOCALITE :	LE MONT-SUR-LAUSANNE

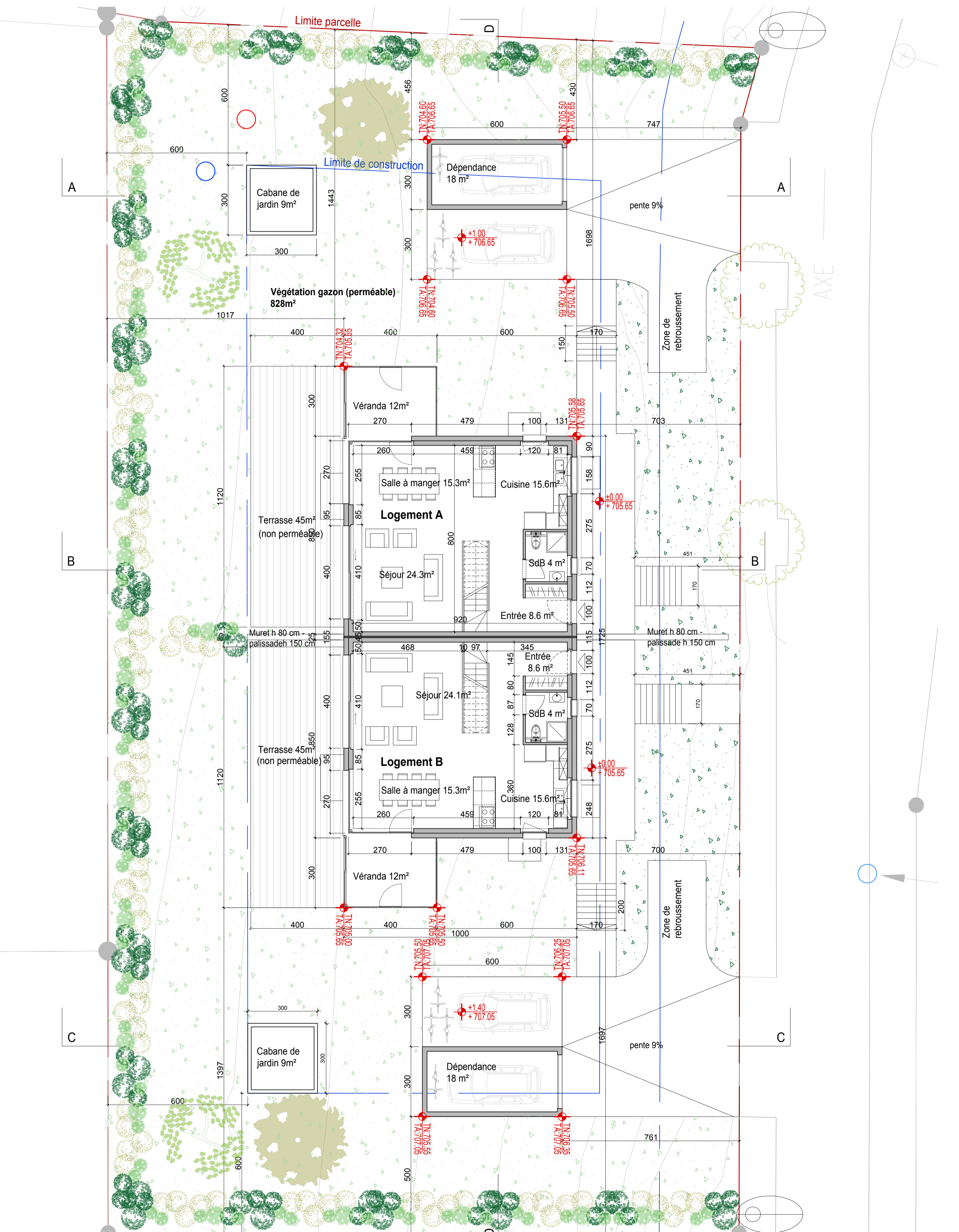
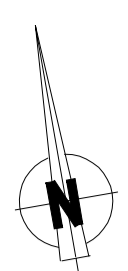


CODE DU DOSSIER : 23 035	NOM DU DOSSIER : Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés avec 2 places de parking extérieures et 2 places de garage	DESSINE LE : 23.01.2024
NUMERO DE PLAN : P03	Parcelle n° 2992, Budron-Dessus, Le Mont-sur-Lausanne propriété de Monsieur Borgeaud	IMPRIME LE : 17.06.2024
NOM DU PLAN : Plan RDC		ECHELLE : 1 / 100

www.durable-dev.com En Budron B19 1052 Le Mont-sur-Lausanne +41 21 546 39 00 s.numan@durable-dev.com DESSIN : SN FORMAT : A2

Propriétaire <b>Borgeaud Gilbert André</b> MO Elan Investissement		L'auteur des plans <b>Durable SA</b> Sarah NUMAN	
--	--	--	--







CODE DU DOSSIER : NOM DU DOSSIER :

23 035

Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés avec 2 places de parking extérieures et 2 places de garage

NUMERO DE PLAN :

P02

Parcelle n° 2992, Budron-Dessus, Le Mont-sur-Lausanne  
propriété de Monsieur Borgeaud

NOM DU PLAN :

# Plan Sous-sol

DESSINE LE :

23.01.2024

IMPRIME LE :

12.06.2024

ECHELLE :

1 / 100

www.durable-dev.com

En Budron B19 1052 Le Mont-sur-Lausanne

+41 21 546 39 00

s.numan@durable-dev.com

DESSIN :

SN

FORMAT :

A2

Propriétaire  
**Borgeaud Gilbert André**  
MO  
Elan Investissement

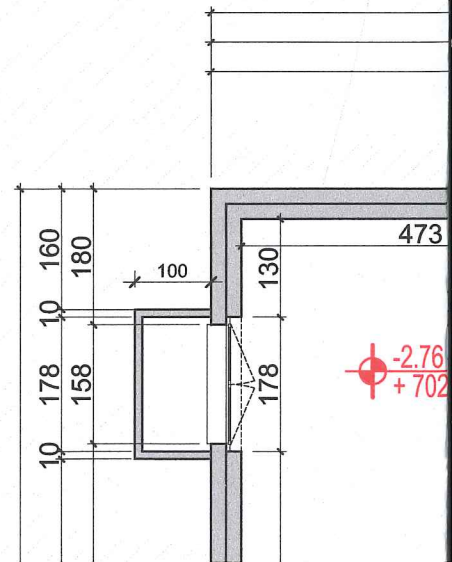
*Borgeaud*

L'auteur des plans  
**Durable SA**  
Sarah NUMAN

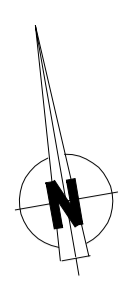
Limite parcelle

Parcelle 2992

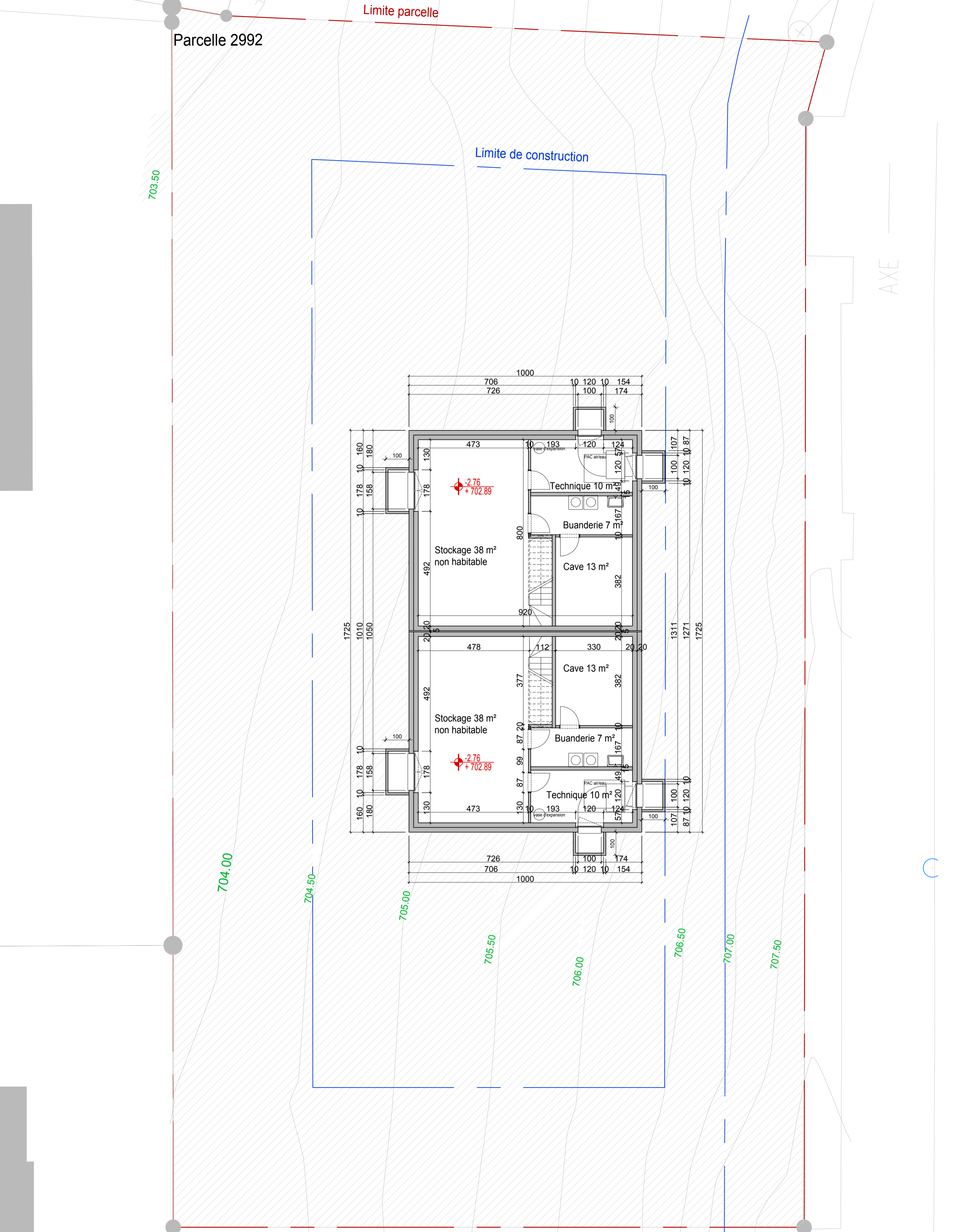
703.50







Propriétaire <b>Borgeaud Gilbert André</b> MO Elan Investissement	.....	L'auteur des plans <b>Durable SA</b> Sarah NUMAN	.....
--	-------	--	-------





CODE DU DOSSIER : 23 035

NOM DU DOSSIER :

NUMERO DE PLAN :

P05

NOM DU PLAN :

# Plan Toiture

Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés avec 2 places de parking extérieures et 2 places de garage

Parcelle n° 2992, Budron-Dessus, Le Mont-sur-Lausanne

propriété de Monsieur Borgeaud

DESSINE LE :

23.01.2024

IMPRIME LE :

12.06.2024

ECHELLE :

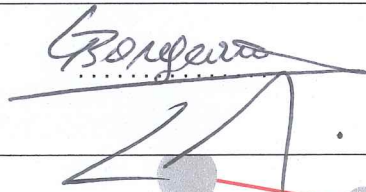
1 / 100

DESSIN :  
SN

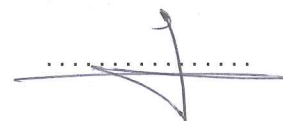
FORMAT :  
A2

www.durable-dev.com En Budron B19 1052 Le Mont-sur-Lausanne +41 21 546 39 00 s.numan@durable-dev.com

Propriétaire  
**Borgeaud Gilbert André**  
MO  
Elan Investissement



L'auteur des plans  
**Durable SA**  
Sarah NUMAN



Limite parcelle

Limite de construction

